

Æterna Zentaris Inc.

États financiers consolidés
31 décembre 2008, 2007 et 2006
(en milliers de dollars US)

Rapport des vérificateurs indépendants

Aux actionnaires de Æterna Zentaris Inc.

Nous avons effectué des vérifications intégrées des états financiers consolidés des exercices 2008 et 2007 de Æterna Zentaris Inc. et du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2008 ainsi qu'une vérification de ses états financiers consolidés de 2006. Nos opinions, qui s'appuient sur nos vérifications, sont présentées ci-après.

États financiers consolidés

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Æterna Zentaris Inc. ci-joints aux 31 décembre 2008 et 2007, ainsi que les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices de la période de trois ans terminée le 31 décembre 2008. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nous avons effectué nos vérifications des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et aux normes établies par le *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification des états financiers comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos vérifications constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans terminée le 31 décembre 2008 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons également vérifié le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Æterna Zentaris Inc. au 31 décembre 2008 en nous fondant sur les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* (COSO) de la *Treadway Commission*. La direction de la Société est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, laquelle est décrite dans le Rapport annuel à la rubrique « Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ». Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée conformément aux normes établies par le *Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu, à tous les égards importants. Notre vérification du contrôle interne à l'égard de l'information financière comprend l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque qu'une faiblesse importante puisse exister ainsi que la mise en œuvre de tests et l'évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction du risque évalué. Notre vérification comprend aussi la mise en œuvre d'autres procédés que nous avons jugé nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre vérification constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société s'entend des politiques et procédures qui :

- i) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image précise et fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société;
- ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société;
- iii) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, la Société maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2008 selon les critères établis dans le rapport *Internal Control – Integrated Framework* publié par le COSO.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*¹

Québec (Québec) Canada
Le 10 mars 2009

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 11070

Æterna Zentaris Inc.

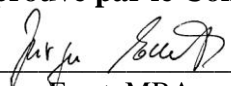
Bilans consolidés

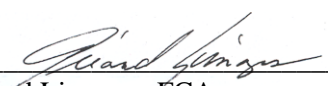
(en milliers de dollars US)

	Aux 31 décembre	
	2008	2007
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents	49 226	10 272
Placements temporaires (note 24)	493	31 115
Comptes débiteurs		
Clients	3 425	6 170
Autres (note 8)	1 100	3 044
Impôts sur les bénéfices	48	-
Stocks (note 9)	3 385	5 406
Charges payées d'avance et autres actifs à court terme	4 047	3 573
	61 724	59 580
Immobilisations corporelles (note 11)	6 682	7 460
Actifs à long terme destinés à la vente (note 6)	-	13 999
Frais reportés et autres actifs à long terme (note 10)	5 959	1 441
Actifs incorporels (note 12)	23 894	30 391
Ecarts d'acquisition (note 13)	10 083	10 492
	108 342	123 363
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges (note 14)	13 690	16 084
Impôts sur les bénéfices	800	23
Produits reportés (note 7)	7 631	5 373
Partie à court terme de la dette à long terme et de la créance	49	775
	22 170	22 255
Produits reportés (note 7)	54 433	3 333
Dette à long terme et créance (notes 6 et 15)	172	-
Avantages sociaux futurs (note 16)	10 092	9 184
	86 867	34 772
Engagements, éventualités et garantie (note 25)		
Événement subséquent (note 26)		
Capitaux propres		
Capital social (note 17)	30 566	30 566
Autre capital	79 669	79 306
Déficit	(102 814)	(42 997)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	14 054	21 716
	21 475	88 591
	108 342	123 363
Évaluation de la continuité d'exploitation (note 2)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le Conseil,


Juergen Ernst, MBA
Administrateur

(3)

Gérard Limoges, FCA
Administrateur

Æterna Zentaris Inc.

Variation des capitaux propres consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions ordinaires)

	Actions ordinaires	Capital social	Autre capital	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Total
	(nombre)	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2005	46 139 814	130 344	10 474	(43 224)	11 937	109 531
Bénéfice net pour l'exercice	-	-	-	33 390	-	33 390
Conversion des emprunts à terme convertibles (note 17b)	6 955 088	37 786	(6 339)	(280)	-	31 167
Écart de conversion	-	-	-	-	4 007	4 007
Écart de conversion lié à la disposition d'Atrium	-	-	-	-	(1 643)	(1 643)
Actions émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions						
Pour une contrepartie en trésorerie (note 17d)	22 000	81	-	-	-	81
Valeur attribuée provenant de l'Autre capital	-	29	(29)	-	-	-
Actions émises dans le cadre de l'acquisition d'Echelon (note 5)	23 789	163	-	-	-	163
Actions émises suite à l'acquisition d'un brevet d'un haut dirigeant (note 22)	28 779	175	-	-	-	175
Frais d'émission d'actions	-	(112)	-	-	-	(112)
Charges de rémunération à base d'actions	-	-	2 120	-	-	2 120
Solde au 31 décembre 2006	53 169 470	168 466	6 226	(10 114)	14 301	178 879
Incidence de l'application de nouvelles normes comptables	-	-	-	(587)	(41)	(628)
Distribution d'Atrium (note 4)	-	(137 959)	71 122	-	(5 624)	(72 461)
Perte nette pour l'exercice	-	-	-	(32 296)	-	(32 296)
Écart de conversion	-	-	-	-	13 783	13 783
Variation de la juste valeur des placements temporaires, déduction faite des impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	51	51
Émissions dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions						
Pour une contrepartie en trésorerie (note 17d)	18 000	33	-	-	-	33
Valeur attribuée provenant de l'Autre capital	-	26	(26)	-	-	-
Vente d'actions d'Echelon (note 5)	-	-	-	-	(754)	(754)
Charges de rémunération à base d'actions	-	-	1 984	-	-	1 984
Solde au 31 décembre 2007	53 187 470	30 566	79 306	(42 997)	21 716	88 591

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Æterna Zentaris Inc.

Variation des capitaux propres consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions ordinaires)

	Actions ordinaires (nombre)	Capital social \$	Autre capital \$	Déficit \$	Cumul des autres éléments du résultat étendu \$	Total \$
Solde au 31 décembre 2007	53 187 470	30 566	79 306	(42 997)	21 716	88 591
Perte nette pour l'exercice	-	-	-	(59 817)	-	(59 817)
Écart de conversion	-	-	-	-	(7 655)	(7 655)
Variation de la juste valeur des placements temporaires, déduction faite des impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	(7)	(7)
Charges de rémunération à base d'actions	-	-	363	-	-	363
Solde au 31 décembre 2008	53 187 470	30 566	79 669	(102 814)	14 054	21 475

Aux 31 décembre

	2008 \$	2007 \$	2006 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Se compose des éléments suivants :			
Écarts de conversion	14 051	21 706	14 301
Variation de la juste valeur des placements temporaires, déduction faite des impôts sur les bénéfices	3	10	-
Cumul des autres éléments du résultat étendu	14 054	21 716	14 301
Déficit	(102 814)	(42 997)	(10 114)
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu et du déficit	(88 760)	(21 281)	4 187

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Æterna Zentaris Inc.

Résultats consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action)

	2008 \$	2007 \$	2006 \$
Produits	38 478	42 068	38 799
Charges d'exploitation			
Coût des ventes (note 9)	19 278	12 930	11 270
Frais généraux, de vente et d'administration	17 325	20 403	16 478
Frais de recherche et de développement	57 448	39 248	27 422
Crédits d'impôt à la recherche et au développement et subventions	(343)	(2 060)	(1 564)
Amortissements			
Immobilisations corporelles	1 515	1 562	2 816
Actifs incorporels (note 12)	5 639	4 004	6 148
Perte de valeur d'un actif à long terme destiné à la vente (note 6)	-	735	-
	<u>100 862</u>	<u>76 822</u>	<u>62 570</u>
Perte d'exploitation	<u>(62 384)</u>	<u>(34 754)</u>	<u>(23 771)</u>
Autres produits (charges)			
Revenus d'intérêts	868	1 904	1 441
Charge d'intérêts			
Dette à long terme et emprunts à terme convertibles	-	(85)	(1 270)
Autres	(118)	-	(163)
Gain (perte) de change	3 071	(1 035)	319
Perte à la disposition d'actifs à long terme destinés à la vente (note 6)	(35)	-	-
Perte à la disposition d'équipement	(44)	(28)	-
Gain à la disposition d'un placement à long terme	-	-	409
	<u>3 742</u>	<u>756</u>	<u>736</u>
Quote-part des résultats d'une société apparentée	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 575</u>
Perte avant impôts provenant des activités poursuivies	<u>(58 642)</u>	<u>(33 998)</u>	<u>(21 460)</u>
Recouvrement (charge) d'impôts (note 19)	<u>(1 175)</u>	<u>1 961</u>	<u>29 037</u>
Bénéfice net (perte nette) provenant des activités poursuivies	<u>(59 817)</u>	<u>(32 037)</u>	<u>7 577</u>
Bénéfice net (perte nette) provenant des activités abandonnées (notes 4 et 5)	<u>-</u>	<u>(259)</u>	<u>25 813</u>
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice	<u>(59 817)</u>	<u>(32 296)</u>	<u>33 390</u>
Bénéfice net (perte nette) par action provenant des activités poursuivies			
De base	(1,12)	(0,61)	0,14
Dilué(e)	(1,12)	(0,61)	0,14
Bénéfice net (perte nette) par action provenant des activités abandonnées			
De base	-	-	0,50
Dilué(e)	-	-	0,48
Bénéfice net (perte nette) par action			
De base	(1,12)	(0,61)	0,64
Dilué(e)	(1,12)	(0,61)	0,62
Nombre moyen pondéré d'actions (note 21)			
De base	<u>53 187 470</u>	<u>53 182 803</u>	<u>52 099 290</u>
Dilué	<u>53 187 470</u>	<u>53 182 803</u>	<u>52 549 260</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Æterna Zentaris Inc.

Résultat étendu consolidé

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars US)

	2008	2007	2006
	\$	\$	\$
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice	(59 817)	(32 296)	33 390
Autres éléments du résultat étendu :			
Écarts de conversion	(7 655)	13 783	4 007
Ajustement de reclassement lié à la disposition d'Atrium	-	-	(1 643)
Ajustement de reclassement lié à la disposition d'Echelon	-	(754)	-
Variation de la juste valeur marchande des placements temporaires, déduction faite des impôts sur les bénéfices	(7)	51	-
Résultat étendu	<u>(67 479)</u>	<u>(19 216)</u>	<u>35 754</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Æterna Zentaris Inc.

Flux de trésorerie consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars US)

	2008 \$	2007 \$	2006 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice	(59 817)	(32 296)	33 390
Perte nette (bénéfice net) provenant des activités abandonnées	-	259	(25 813)
Bénéfice net (perte nette) provenant des activités poursuivies	(59 817)	(32 037)	7 577
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents			
Amortissements	7 154	5 566	8 964
Charges de rémunération à base d'actions	363	1 984	2 120
Impôts futurs	-	(1 868)	(29 160)
Gain à la disposition d'un placement à long terme	-	-	(409)
Quote-part des résultats d'une société apparentée	-	-	(1 575)
Dépréciation des stocks (note 9)	726	-	-
Avantages sociaux futurs	984	164	(115)
Amortissement des frais reportés et d'autres actifs à long terme	729	510	150
Amortissement des produits reportés	(6 213)	(7 012)	(5 141)
Accroissement d'emprunts à long terme	-	82	1 227
Perte à la disposition d'actifs à long terme destinés à la vente	35	-	-
Perte à la disposition d'équipement	44	28	-
Perte de valeur d'un actif à long terme destiné à la vente	-	735	-
Perte (gain) de change sur des éléments à long terme libellés en devises étrangères	(3 801)	641	(587)
Variation des actifs et des passifs d'exploitation (note 18)	58 524	5 545	1 079
Trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation poursuivies	(1 272)	(25 662)	(15 870)
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation abandonnées	-	132	23 827
Trésorerie nette provenant des (affectée aux) activités d'exploitation	(1 272)	(25 530)	7 957
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Remboursement de la dette à long terme et de la créance à long terme	(784)	(751)	(718)
Émission d'actions suite à l'exercice d'options d'achat d'actions	-	33	81
Frais d'émission d'actions	(408)	(366)	(112)
Trésorerie nette affectée aux activités de financement poursuivies	(1 192)	(1 084)	(749)
Trésorerie nette affectée aux activités de financement abandonnées	-	(230)	(7 825)
Trésorerie nette affectée aux activités de financement	(1 192)	(1 314)	(8 574)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition de placements temporaires	(1 664)	(6 180)	(79 300)
Produit de la vente et échéance de placements temporaires	30 027	33 405	49 267
Produit de la vente d'un placement à long terme	-	-	1 387
Acquisition d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents acquis	-	-	(32)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 147)	(3 702)	(1 845)
Produit net de la vente d'actifs à long terme destinés à la vente	14 854	-	-
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	-	729	-
Acquisition d'actifs incorporels amortissables	(67)	(67)	(5)
Trésorerie nette provenant des (affectée aux) activités d'investissement poursuivies	42 003	24 185	(30 528)
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement abandonnées	-	2 238	11 878
Trésorerie nette provenant des (affectée aux) activités d'investissement	42 003	26 423	(18 650)
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents	(585)	1 337	1 356
Variation nette de la trésorerie et des équivalents	38 954	916	(17 911)
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	10 272	9 356	27 267
Trésorerie et équivalents à la fin de l'exercice	49 226	10 272	9 356
Trésorerie et équivalents liés aux :			
Activités poursuivies	49 226	10 272	8 939
Activités abandonnées	-	-	417
	49 226	10 272	9 356
Composantes de la trésorerie et des équivalents :			
Trésorerie	13 256	10 195	9 174
Équivalents de trésorerie	35 970	77	182
	49 226	10 272	9 356

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

1 Constitution et nature des activités

Æterna Zentaris Inc. (« Æterna Zentaris » ou la « Société »), constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est une société biopharmaceutique internationale spécialisée dans la découverte, le développement et la commercialisation de thérapies en endocrinologie et en oncologie.

Notre portefeuille englobe des composés à tous les stades de développement, de la découverte à la commercialisation de produits. Nous avons deux programmes cliniques prioritaires : celui de phase 3 pour le traitement de l'HBP avec notre produit principal en endocrinologie, cetorelix, et celui de phase 2 pour le traitement du cancer avancé des ovaires et de l'endomètre avec notre composé principal en oncologie, AEZS-108.

2 Résumé des principales conventions comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada »). Ces états financiers consolidés diffèrent à certains égards de ceux préparés selon les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (« PCGR des États-Unis »). Les différences de comptabilisation, d'évaluation et de présentation d'informations qui ont trait à la Société sont décrites à la note 27 « Sommaire des différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis ».

Évaluation de la continuité d'exploitation, des résultats d'exploitation et des plans de gestion :

Au mois de mai 2007, le Conseil des normes comptables a modifié le chapitre 1400 du Manuel de l'ICCA, « Normes générales de présentation des états financiers », et plus particulièrement les directives liées à la responsabilité de la direction quant à l'évaluation de la capacité d'une entité à poursuivre son exploitation. Ainsi, la direction doit évaluer la capacité d'une entité à poursuivre son exploitation et doit tenir compte de toutes les informations dont elle dispose concernant l'avenir, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur douze mois à compter des dates de clôture. Des informations doivent également être fournies s'il existe des incertitudes significatives liées à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. La Société a adopté ces modifications, qui étaient en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. Lors de son évaluation, la direction a pris en considération la vente des droits sur des redevances futures, tel que décrit à la note 7, la signature d'une entente de développement, de commercialisation et de licence avec sanofi-aventis le 5 mars 2009, mentionnée à la note 26, de même que la révision du plan stratégique de la Société et des budgets correspondants pour 2009, 2010 et 2011. À la suite de cette évaluation, la direction est d'avis que la Société dispose de trésorerie et d'équivalents suffisants pour financer ses dépenses prévues et autres besoins en matière de fonds de roulement pendant au moins les 12 prochains mois à partir de la date de clôture.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Consolidation

Les présents états financiers consolidés intègrent toutes les sociétés dans lesquelles la Société détient, directement ou indirectement, plus de 50 % des droits de vote ou sur lesquelles elle exerce un contrôle. Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré à la Société et en sortent à la date à laquelle la Société cesse d'exercer un contrôle sur elles. Les acquisitions sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Les transactions et soldes intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.

Participations dans des sociétés apparentées

Les prises de participation dans des sociétés sur lesquelles la Société est dans la capacité d'exercer une influence significative, ce qui correspond généralement à des participations représentant entre 20 % et 50 % des droits de vote, mais sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle de gestion, sont comptabilisées à la valeur de consolidation. La quote-part de la Société dans les résultats d'exploitation des sociétés apparentées est constatée à l'état des résultats. De plus, toute prise de participation où la Société détient moins de 20 % des droits de vote de l'entité émettrice et où elle ne peut exercer une influence significative est comptabilisée au coût.

Estimations comptables

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de produits et de charges des exercices. Les estimations importantes sont généralement liées au calcul des produits, des frais de recherche et de développement, des charges de rémunération à base d'actions et sont également utilisées pour établir la provision pour créances irrécouvrables, les stocks et les provisions pour désuétude des stocks, les actifs et passifs d'impôts futurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie limitée, l'évaluation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition, la juste valeur des options octroyées et des avantages sociaux futurs ainsi que certaines charges à payer. Les estimations de la Société sont fondées sur l'expérience, s'il y a lieu, et sur diverses autres hypothèses que la direction juge raisonnables dans les circonstances. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Conversion de devises

Monnaie de présentation et filiales étrangères autonomes

La Société utilise le dollar US à titre de monnaie de présentation. Les actifs et passifs de la Société et de ses filiales étrangères autonomes dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar US sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et charges sont convertis au taux de change moyen pour l'exercice. Les gains ou pertes de change sont inscrits à l'état du résultat étendu.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Opérations en devises étrangères et filiale étrangère intégrée

Les états financiers des établissements étrangers intégrés et les opérations libellées en devises autres que la monnaie fonctionnelle sont réévalués en monnaie fonctionnelle selon la méthode temporelle. Selon cette méthode, les actifs et passifs monétaires sont réévalués en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et les passifs non monétaires sont réévalués au taux d'origine sauf si ces actifs et passifs sont comptabilisés à leur valeur marchande, auquel cas ils sont réévalués au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont réévalués au taux de change moyen mensuel. Les gains ou pertes résultant de cette réévaluation sont portés aux résultats.

Trésorerie et équivalents

La trésorerie et les équivalents comprennent l'encaisse et les soldes bancaires, sauf les avances bancaires ainsi que les dépôts à court terme portant intérêt dont l'échéance à partir de la date d'acquisition est d'au plus trois mois.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués principalement de billets et d'obligations qui ne s'inscrivent pas dans la définition de la trésorerie et des équivalents de la Société.

Conformément aux nouvelles exigences du chapitre 3855 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »), « Instruments financiers », adoptées par la Société le 1^{er} janvier 2007, les placements temporaires sont classés à titre de placements disponibles à la vente. Les transactions sont comptabilisées à la date de règlement et les placements sont constatés à leur juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés, déduction faite des impôts sur les bénéfices, le cas échéant, au « Résultat étendu ». Lorsque ces placements font l'objet d'une disposition ou d'une moins-value, ces gains ou pertes sont reclassés dans les résultats consolidés. Voir la note 3.

Avant 2007, les placements temporaires étaient comptabilisés au moindre du coût amorti et de la valeur du marché.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, laquelle correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires à la réalisation de la vente. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des produits finis et des produits en cours, qui comprend les matières premières, la main-d'œuvre et les frais généraux de fabrication, est déterminé selon la méthode du coût de revient complet.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite des subventions gouvernementales connexes et de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon les méthodes et taux annuels suivants :

	Méthodes	Taux annuels %
Bâtiment	Amortissement linéaire	5
Équipement	Solde dégressif et amortissement linéaire	20
Mobilier de bureau	Solde dégressif et amortissement linéaire	10 et 20
Matériel informatique	Amortissement linéaire	25 et 33 $\frac{1}{3}$
Matériel roulant	Amortissement linéaire	20
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	Durée restante du bail

Frais liés à la vente de droits de redevances et autres frais reportés

Suite à la vente par la Société de certains droits futurs de redevances, celle-ci a reporté les frais directs et différentiels liés à cette transaction, lesquels ont été comptabilisés de la façon décrite à la note 7.

Les autres frais reportés se composent d'avances reportées relativement à des accords de coopération en matière de recherche et développement. Ces frais sont inclus dans les frais reportés et autres actifs à long terme et sont amortis aux résultats consolidés sur la durée des travaux de recherche et développement liés à ces contrats. Les frais reportés et autres actifs à long terme comprennent également des coûts de transaction relatifs au dépôt d'un prospectus préalable effectué au cours de l'exercice 2007. Ces coûts ne sont pas amortis et seront plutôt imputés au capital social dès la rentrée de fonds découlant d'une transaction connexe. Si aucune transaction n'est complétée d'ici la date d'expiration du prospectus préalable, soit à la fin de 2009 ou avant cette date si la direction décidait de mettre fin à toute transaction, ces coûts de transaction seraient alors passés en charges à l'état des résultats consolidés (voir également la note 10).

Actifs incorporels

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée se composent de travaux de recherche et développement en cours acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, de brevets et marques de commerce de même que de technologie et autres. Les brevets et les marques de commerce représentent les coûts, y compris les honoraires professionnels, engagés pour le dépôt de brevets et l'obtention de marques de commerce aux fins de commercialisation et de fabrication de produits, déduction faite des subventions gouvernementales afférentes et de l'amortissement cumulé. Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, qui est de huit à quinze ans pour les travaux de recherche et développement en cours et les brevets, de dix ans pour les marques de commerce, et de trois à dix ans pour la technologie et les autres types d'actifs.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du prix d'achat des entreprises acquises sur la juste valeur des actifs nets acquis aux dates d'acquisition respectives. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment lors d'événements ou de circonstances pouvant indiquer une perte de valeur. Le test de dépréciation consiste principalement à déterminer si la juste valeur d'une unité d'exploitation est supérieure à la valeur comptable nette de cette unité d'exploitation à la date d'évaluation. Si la juste valeur excède la valeur comptable, aucune dépréciation n'est requise. Si la valeur comptable d'une unité d'exploitation est supérieure à sa juste valeur, une perte de valeur égale à cet excédent est alors constatée. La juste valeur d'un écart d'acquisition est déterminée de la même façon qu'un écart d'acquisition est évalué à la date d'acquisition lors d'un regroupement d'entreprises, c'est-à-dire l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis compris dans l'unité d'exploitation.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À cet égard, une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure aux flux monétaires futurs non actualisés que cet actif est censé procurer. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. Ce montant est établi d'après les flux de trésorerie actualisés liés à l'actif ou d'après la valeur d'expertise, selon la nature de l'actif.

Avantages sociaux futurs

La filiale de la Société située en Allemagne a établi des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes de retraite sans capitalisation à prestations déterminées ainsi que d'autres régimes d'avantages sociaux destinés à ses employés. Les obligations comptabilisées découlent des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que des coûts connexes. À cette fin, les conventions suivantes ont été adoptées :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode des primes uniques successives et selon la méthode de la répartition des prestations au prorata de la durée du service, à partir des hypothèses les plus probables de la direction quant à l'augmentation des salaires, l'âge de départ en retraite des employés et le roulement du personnel;
- Le gain actuariel net (la perte actuarielle nette) de l'obligation au titre des prestations constituées est porté(e) aux résultats dès qu'il (qu'elle) survient.

En ce qui concerne les régimes à cotisations déterminées, la charge de retraite comptabilisée aux résultats représente la contribution que la Société est tenue de verser pour les services rendus par les salariés.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Produits reportés

Les produits reportés sont liés à la partie non amortie des produits de trésorerie reçus suite à la vente par la Société de certains droits futurs de redevances. Ces produits sont constatés à titre de revenus de redevances selon la méthode de comptabilisation des « unités de revenus », tel que décrit à la note 7. Les produits reportés comprennent également les avances reçues découlant principalement des accords de coopération en matière de licences. Ces paiements sont inscrits à titre de revenus, tel que décrit ci-dessous.

Constatation des revenus

La Société se situe actuellement dans une phase de développement ou de commercialisation conjointe de produits potentiels avec des partenaires stratégiques. Les contrats de licence en vigueur prévoient généralement des paiements uniques (avances), des paiements pour les services de recherche et de développement sous forme de remboursements de coûts, des versements d'étape et des encaissements de redevances pour l'autorisation d'exploitation et la commercialisation des produits. Les revenus associés à ces accords de prestations multiples sont attribués à ces différents éléments selon leur juste valeur relative.

Les accords de prestations multiples sont divisés en unités de comptabilisation distinctes lorsque certains critères sont respectés, notamment si la prestation fournie a une valeur en soi pour le client et s'il existe des preuves objectives et fiables de la juste valeur de la ou des prestations non fournies. La contrepartie reçue est répartie entre les différentes unités de comptabilisation en fonction de la juste valeur de chaque unité ou selon la méthode du montant résiduel, et les critères de constatation des revenus applicables sont considérés séparément pour chacune des unités de comptabilisation.

Les revenus de prestations de licence, représentant des paiements non remboursables reçus lors de l'exécution de contrats de licence, sont constatés à titre de revenus au moment de la signature de ces contrats lorsqu'il n'existe aucune obligation de rendement importante pour la Société et que leur encaissement est assuré. Les avances reçues au début des contrats de licence ne sont pas constatées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues, mais sont amorties selon l'état d'avancement du projet de recherche et de développement en question. L'état d'avancement d'un projet est fondé sur une estimation de la période ou de la durée totale prévue pour terminer le projet par rapport à la période écoulée jusqu'à un jour donné afin d'en arriver à une estimation du pourcentage de revenus gagnés à ce jour.

Les versements d'étape, qui sont généralement basés sur des étapes de développement ou sur des événements à caractère réglementaire, sont constatés à titre de revenus une fois que les travaux ont été réalisés, que l'encaissement est assuré et qu'il n'existe aucune obligation de rendement importante rattachée à ces étapes.

Dans les cas où la Société a encaissé des avances ou des versements d'étape et où elle a des obligations futures quant au développement d'un médicament, la direction considère le versement d'étape ainsi que les obligations à respecter en vertu du contrat comme une unité de comptabilisation distincte. Dans les cas où l'accord ne nécessite pas de prestations précises à des moments déterminés ou à la fin du contrat, et où les obligations de la Société doivent plutôt être remplies au cours d'une période donnée, la constatation des revenus est reportée et amortie sur la période des obligations futures.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Les revenus provenant de redevances, qui sont fondés sur le pourcentage des ventes de certains produits déclarés et vendus par des tiers, sont comptabilisés lorsque la Société a rempli les conditions conformément à l'entente contractuelle, lorsqu'elle n'a pas d'obligations futures, lorsque le montant de la redevance est déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Tel que décrit à la note 7, la Société a vendu ses droits de certaines redevances futures. La Société reporte la comptabilisation des produits découlant des droits de redevances et constate ces produits reportés sur la durée du contrat de licence selon la méthode de comptabilisation des unités de revenus.

Les revenus provenant de la vente de produits sont constatés, déduction faite des remises et des rabais estimatifs sur ventes, lors du transfert du titre de propriété aux clients, c'est-à-dire lorsque les produits sont expédiés, lorsqu'il n'existe pas d'obligations de rendement futures, lorsque le prix d'achat est fixe et déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Charges de rémunération à base d'actions

Depuis le 1^{er} janvier 2003, la Société comptabilise des charges de rémunération pour toute forme de rémunération à base d'actions consentie aux salariés au moyen d'une méthode fondée sur la juste valeur.

La juste valeur des options d'achat d'actions est déterminée selon le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, et les charges de rémunération à base d'actions sont constatées selon les périodes d'acquisition des options et sont portées au crédit de l'autre capital. Toute contrepartie reçue par la Société lors de l'exercice des options est portée au crédit du capital social. La composante de l'autre capital découlant de la rémunération à base d'actions est versée au capital social lors de l'émission des actions.

Impôts sur les bénéfices

La Société comptabilise les impôts sur les bénéfices en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Les actifs et passifs d'impôts futurs sont constatés en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur devant s'appliquer dans les exercices au cours desquels les écarts doivent se résorber.

La Société établit une provision pour moins-value à l'égard des actifs d'impôts futurs si, selon les renseignements disponibles, il n'est pas plus probable qu'improbable qu'une partie ou la totalité des actifs d'impôts futurs sera matérialisée.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Frais de recherche et de développement

Les frais liés aux activités de recherche sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés. Les frais liés aux activités de développement sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés, sauf ceux qui répondent aux critères de report généralement reconnus, lesquels sont capitalisés et amortis à l'encontre des résultats sur la période estimative au cours de laquelle on pense en retirer des avantages. Aucuns frais de développement n'ont été reportés au cours des exercices présentés.

Crédits d'impôt à la recherche et au développement et subventions

La Société a droit aux crédits d'impôt à la recherche scientifique et au développement expérimental (« RS&DE ») accordés par le gouvernement fédéral canadien (« Fédéral ») et par le gouvernement de la province de Québec (« Provincial »). Les crédits d'impôt à la RS&DE du Fédéral sont appliqués aux dépenses de RS-DE canadiennes admissibles au taux de 20 % et peuvent uniquement être utilisés en réduction des impôts sur les bénéfices du Fédéral autrement payables. Les crédits d'impôt remboursables à la RS&DE du Provincial sont généralement appliqués aux salaires, à la sous-traitance et aux dépenses de contrats universitaires de RS&DE admissibles, engagés dans la province de Québec, au taux de 35 % sur les montants de base admissibles.

Les crédits d'impôt à la RS&DE et les autres subventions sont comptabilisés suivant la méthode de la réduction du coût. Selon cette méthode, les crédits d'impôt et les subventions sont inscrits en réduction des frais afférents ou des dépenses en capital dans la période au cours de laquelle les dépenses sont engagées. La partie remboursable des crédits d'impôt à la RS&DE est inscrite dans l'exercice au cours duquel les frais afférents ou les dépenses en capital sont engagés. La partie non remboursable des crédits d'impôt à la RS&DE, y compris les autres subventions, est inscrite dans l'exercice au cours duquel ces frais ou dépenses sont engagés, dans la mesure où la Société a l'assurance raisonnable de récupérer ces crédits ou autres subventions.

Bénéfice (perte) par action

Le bénéfice net (la perte nette) de base par action est calculé(e) en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le bénéfice net (la perte nette) dilué(e) par action est calculé(e) d'après le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, plus les effets des titres dilutifs équivalant aux actions ordinaires comme les options et les emprunts à terme convertibles. Selon cette méthode, le bénéfice net (la perte nette) dilué(e) par action doit être calculé(e) selon la méthode du rachat d'actions, en présumant que tous les équivalents aux actions ordinaires ont été exercés au début de la période de déclaration ou de la période d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant ont été utilisés pour acheter des actions ordinaires de la Société à la valeur moyenne à la cote des actions ordinaires au cours de la période.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

3 Nouvelles normes comptables et prises de position

a) Modifications comptables adoptées en 2008

Le 1^{er} janvier 2008, la Société a adopté les chapitres 1535 « Informations à fournir concernant le capital », 3862 « Instruments financiers – informations à fournir », 3863 « Instruments financiers – présentation » et 3031 « Stocks » du Manuel de l'ICCA. Le chapitre 3031 remplace le chapitre 3030.

Le chapitre 1535 « Informations à fournir concernant le capital » établit des directives concernant la présentation d'informations sur le capital d'une entité, ce qui permettra aux utilisateurs des états financiers de cette entité d'évaluer ses objectifs, ses politiques et ses procédés de gestion du capital, y compris les informations à fournir sur toutes les exigences en matière de capital auxquelles l'entité est assujettie ainsi que les conséquences d'une situation de non-conformité à ces exigences (voir la note 23).

Les chapitres 3862 et 3863, qui remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », requièrent la présentation de renseignements supplémentaires concernant les catégories d'actifs et de passifs financiers ainsi qu'une analyse détaillée des risques liés aux instruments financiers de la Société. Les exigences liées à la présentation restent les mêmes (voir la note 24).

L'ICCA a publié le chapitre 3031 « Stocks », qui remplace le chapitre 3030 portant le même libellé. En vertu de cette norme, les stocks doivent être comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. De plus, cette norme inclut des directives sur la détermination du coût, y compris la répartition des frais indirects et des autres coûts. La norme exige aussi que les stocks semblables à l'intérieur d'un groupe consolidé soient comptabilisés selon la même méthode. Elle requiert également la reprise de toute dépréciation des stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation dans le cas d'une augmentation subséquente de la valeur des stocks. La Société a adopté cette norme le 1^{er} janvier 2008, laquelle n'a eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

b) Modifications comptables futures

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ». Cette norme encadre la comptabilisation des actifs incorporels, clarifiant ainsi les applications de la notion d'appariement des produits et des charges, que ces actifs soient acquis séparément ou élaborés à l'interne. Cette norme s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette norme ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1582 « Regroupements d'entreprises », qui remplace les normes actuellement en vigueur. Ce chapitre établit les normes de comptabilisation des regroupements d'entreprises et précise que tous les actifs et passifs d'une entreprise acquise doivent être comptabilisés à leur juste valeur. Les obligations liées aux contreparties conditionnelles et aux passifs éventuels devront également être comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. En vertu de cette norme, les coûts d'acquisition doivent être passés en charges dès qu'ils sont engagés et les frais de restructuration doivent être passés en charges après la date d'acquisition. Cette norme doit être appliquée prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe dans un exercice ouvert le 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure. Une adoption anticipée est autorisée. La Société évalue présentement l'incidence potentielle de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1601 « États financiers consolidés », qui remplace les normes actuellement en vigueur. Ce chapitre établit les normes de préparation des états financiers consolidés et sera en vigueur en 2011. Une adoption anticipée est autorisée. La Société évalue présentement l'incidence potentielle de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

En janvier 2009, l'ICCA a publié le chapitre 1602 « Participations sans contrôle ». Ce chapitre définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, de la participation sans contrôle dans une filiale. Ce chapitre sera en vigueur en 2011. Une adoption anticipée est autorisée. La Société évalue présentement l'incidence potentielle de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

En janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN ») de l'ICCA a publié l'abrégé CPN-173, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers », qui exige que les entités prennent en considération le risque de crédit de la contrepartie et leur propre risque de crédit dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Le CPN-173 s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels de la Société pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. La Société ne s'attend pas à ce que l'adoption de cette ligne directrice ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

4 Distribution de la participation résiduelle dans Les Biotechnologies Atrium Inc.

Au cours de l'exercice 2006, la Société a entamé un processus d'examen long et détaillé au cours duquel elle a étudié plusieurs options stratégiques quant à la meilleure façon de mettre en œuvre son plan d'affaires, qui consiste à devenir une société entièrement centrée sur la biopharmaceutique spécialisée dans les thérapies en endocrinologie et oncologie. Au nombre des options stratégiques envisagées figuraient l'aliénation du placement de Æterna Zentaris dans les Biotechnologies Atrium Inc., renommée Atrium Innovations Inc. (« Atrium »), et la progression de ses produits en développement.

Le 19 septembre 2006, Æterna Zentaris a amorcé un placement secondaire visant la vente de 3 485 000 actions à droit de vote subalterne d'Atrium au prix de 15,80 \$CAN l'action.

Le 18 octobre 2006, Æterna Zentaris a clôturé ce placement secondaire avec un produit net de 45 000 000 \$ de dollars. Le gain à la disposition de ce placement s'est élevé à 29 248 000 \$, incluant un montant de 1 643 000 \$ à titre d'écart de conversion cumulé.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Parallèlement à la clôture du placement secondaire et conformément aux statuts d'Atrium, les actions à droit de vote multiple restantes dont la Société était propriétaire ont été automatiquement converties en actions à droit de vote subalterne d'Atrium à raison d'une action contre une de sorte que la Société a détenu par la suite 11 052 996 actions à droit de vote subalterne d'Atrium, représentant environ 36,1 % des actions émises et en circulation d'Atrium.

À compter du 18 octobre 2006, Atrium a été exclue de la consolidation puisque la Société avait cessé d'exercer un contrôle sur elle. De plus, étant donné la distribution mentionnée plus bas visant la participation résiduelle dans Atrium, la totalité des activités et des flux de trésorerie enregistrés durant la consolidation d'Atrium jusqu'à cette date a été inscrite à titre d'activités abandonnées et par conséquent, ces activités et flux de trésorerie sont présentés comme tels dans les états des résultats et des flux de trésorerie.

Le 15 décembre 2006, les actionnaires de la Société ont approuvé une réduction du capital déclaré des actions ordinaires de la Société d'un montant correspondant à la juste valeur marchande de sa participation résiduelle dans Atrium dans le but d'effectuer une distribution spéciale en nature de la totalité des 11 052 996 actions à droit de vote subalterne d'Atrium détenues par la Société. Le 2 janvier 2007, les actionnaires de Æterna Zentaris ont reçu environ 0,2079 action à droit de vote subalterne d'Atrium pour chacune de leurs actions ordinaires.

Cette distribution spéciale a été comptabilisée à titre de transfert non réciproque au profit des actionnaires et mesurée à la valeur comptable de la participation dans Atrium le 2 janvier 2007. Puisque la distribution spéciale a été considérée comme une transaction imposable pour la Société et à titre de réduction du capital déclaré aux fins fiscales, le capital social de la Société a été réduit de la juste valeur des actions d'Atrium distribuées, soit 137 959 000 \$, le placement à long terme de 57 128 000 \$ dans Atrium a été retiré du bilan, et la différence, en tenant compte des impôts afférents de 15 333 000 \$ et de l'écart de conversion cumulé de 5 624 000 \$, a été comptabilisée à titre d'Autre Capital pour un montant de 71 122 000 \$.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US,
sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006, les revenus et charges d'Atrium qui étaient consolidés auparavant sous les secteurs Ingrédients actifs et spécialités chimiques ainsi que Santé et nutrition ont été retirés des activités poursuivies pour être reclassés dans les activités abandonnées comme suit :

	\$
Produits	<u>239 535</u>
Bénéfice avant les éléments suivants	28 360
Gain à la disposition des actions d'Atrium	29 248
Charge d'impôts sur les bénéfices a)	(19 923)
Perte sur dilution de placements b)	<u>(628)</u>
Bénéfice avant la part des actionnaires sans contrôle	37 057
Part des actionnaires sans contrôle	<u>(10 967)</u>
Bénéfice net provenant des activités abandonnées	<u>26 090</u>

- a) En 2006, un montant de 7 006 000 \$ se rapporte au gain à la disposition des actions d'Atrium et un montant de 5 692 000 \$ se rapporte aux passifs d'impôts futurs liés aux bénéfices non rapatriés d'Atrium.
- b) Perte sur dilution de placements

Suite à l'exercice d'options d'achat d'actions d'Atrium, Atrium a émis 627 500 actions à droit de vote subalterne entre le 1^{er} janvier et le 18 octobre 2006. Par conséquent, une perte sur dilution au montant de 628 000 \$ a été constatée.

5 Acquisition et disposition d'Echelon Biosciences Inc.

Le 1^{er} janvier 2005, la Société a complété l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation d'Echelon Biosciences Inc. (« Echelon ») pour une contrepartie totale de 2 935 522 \$ dont un montant de 36 718 \$, incluant tous les frais d'acquisition, a été payé en trésorerie, déduction faite de la trésorerie et des équivalents acquis pour un montant de 161 734 \$, et le solde a été réglé par l'émission de 443 905 actions ordinaires de la Société, à un prix par action équivalant à la moyenne mobile des cours de l'action de la Société pour les quinze derniers jours de transaction consécutifs se terminant le 31 décembre 2004. Cette acquisition était assujettie à des paiements conditionnels prévus dans la convention totalisant environ 3 500 000 \$, dont un montant de 2 900 000 \$ était payable en actions et le solde de 600 000 \$ payable en trésorerie au plus tard en janvier 2008, une fois les conditions connexes remplies. Au cours de l'exercice 2005, un montant de 196 000 \$ a été inscrit à titre de paiement conditionnel exigible, ce qui a eu pour effet d'augmenter l'écart d'acquisition. Ce montant a été réglé par un paiement en trésorerie de 32 000 \$ et par l'émission de 23 789 actions ordinaires de la Société. Au 1^{er} janvier 2008, les conditions qui restaient à remplir n'étaient toujours pas respectées. Par conséquent, aucune contrepartie additionnelle n'a été versée.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice 2007, la Société a poursuivi son processus d'examen au cours duquel elle a étudié plusieurs options stratégiques quant à la meilleure façon de mettre en œuvre son plan d'affaires, qui consiste à devenir une société entièrement centrée sur la biopharmaceutique spécialisée dans les thérapies en endocrinologie et oncologie. Au nombre des options stratégiques envisagées par la Société figuraient l'aliénation de son placement dans Echelon et la progression de ses produits en développement.

Le 30 septembre 2007, la Société a effectué un test de dépréciation préliminaire à l'égard de l'écart d'acquisition lié à Echelon. Suite aux résultats de ce test préliminaire, une moins-value estimative de 500 000 \$ a été constatée.

Le 30 novembre 2007, Æterna Zentaris a vendu toutes les actions émises et en circulation d'Echelon à Frontier Scientific, Inc. en contrepartie d'une somme de 2 600 000 \$ payée en trésorerie et d'un paiement conditionnel de 600 000 \$. À compter de cette date, Echelon a été exclue de la consolidation, et la totalité des activités et des flux de trésorerie enregistrés durant la consolidation d'Echelon jusqu'à cette date a été inscrite à titre d'activités abandonnées. La contrepartie conditionnelle est assujettie à l'atteinte par Echelon de niveaux de vente prédéterminés en 2008 et 2009, et aucun paiement conditionnel n'est à effectuer pour 2008.

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006, les revenus et charges consolidés d'Echelon ont été retirés des activités poursuivies pour être reclassés dans les activités abandonnées comme suit :

	Exercices terminés les	
	31 décembre	
	2007	2006
	\$	\$
Produits	2 358	2 593
Perte avant les éléments suivants	(206)	(369)
Moins-value de l'écart d'acquisition	(500)	-
Perte à la disposition des actions d'Echelon, déduction faite de l'écart de conversion cumulé	(44)	-
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices	491	92
Perte nette provenant des activités abandonnées	(259)	(277)

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

6 Actifs à long terme destinés à la vente

En septembre 2007, conformément à sa stratégie prévoyant l'utilisation de sources de financement non dilutives, tels des actifs non essentiels, la Société a décidé de se départir de son immeuble (bâtiment et terrain) situé dans la ville de Québec ainsi que des droits liés à l'actif incorporel, Impavido (Miltefosine) et d'autres types d'équipement. Au 31 décembre 2007, les actifs reclassés sous la rubrique « actifs à long terme destinés à la vente » se résument comme suit :

Actif	Coût \$	Amortissements cumulés \$	Valeur comptable nette \$
Bâtiment et terrain	11 181	3 919	7 262
Équipement	1 347	1 164	183
Actif incorporel	11 851	5 297	6 554
Total des actifs destinés à la vente	24 379	10 380	13 999

En 2006, suite à la décision d'interrompre le développement pharmaceutique de l'un de ses produits, la Société a inscrit une perte de valeur sur l'équipement de fabrication lié à ce produit de façon à ramener sa valeur à la juste valeur, laquelle a été établie selon la meilleure estimation faite par la Société de la valeur de réalisation. Par conséquent, au cours de l'exercice 2006, un montant de 1 060 856 \$ a été comptabilisé à titre de perte de valeur incluse dans l'amortissement des immobilisations corporelles.

En décembre 2007, la direction a évalué la valeur nette de réalisation de son immeuble (bâtiment et terrain) situé dans la ville de Québec à partir d'offres préliminaires reçues de tiers. À la suite de cette évaluation, la direction a déterminé que les actifs destinés à la vente avaient subi une dépréciation. Par conséquent, la Société a inscrit une perte de valeur de 735 000 \$ à l'encontre des actifs destinés à la vente.

Le 1^{er} mars 2008, la Société a conclu une entente de vente et d'acquisition ferme avec Laboratoires Paladin Inc. relativement à tous les droits liés à la fabrication, la production, la distribution, la mise en marché, la vente et/ou l'utilisation d'Impavido® (miltefosine) pour un prix de vente total d'environ 9 200 000 \$ payable en trésorerie, sous réserve de certains ajustements d'après-vente. La transaction, conclue le 31 mars 2008, a généré des liquidités nettes de 8 309 000 \$, entraînant un gain de 775 000 \$.

Le 26 juin 2008, la Société a vendu son immeuble (bâtiment et terrain) situé dans la ville de Québec pour un montant brut de 7 061 000 \$, payable en trésorerie. Le produit net reçu s'est élevé à 6 545 000 \$, donnant lieu à une perte additionnelle de 810 000 \$.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Dans le cadre de la vente de son immeuble (bâtiment et terrain) situé dans la ville de Québec, la Société a conclu un bail à long terme avec le principal locataire de cet immeuble. En vertu de ce contrat, la Société a convenu de verser au principal locataire un montant de 300 000 \$CAN (approximativement 246 305 \$) comme mesure incitative. Ce montant, qui a été inclus dans la perte additionnelle, est sans intérêt et est remboursable par versements semestriels de 30 000 \$CAN (approximativement 24 630 \$) au cours des cinq prochains exercices (voir également la note 15).

7 Vente des droits de redevances sur Cetrotide®

En juin 2003, la Société a modifié certaines parties d'une entente de recherche et d'approvisionnement conclue avec ARES Trading S.A. (« Merck Serono ») en vertu de laquelle cette dernière s'est vu octroyer les droits de mise en marché, de distribution et de vente à l'échelle mondiale, à l'exception du Japon, du composé Cetrotide® utilisé dans la fécondation *in vitro* (le « contrat de licence »). En vertu du contrat de licence, Merck Serono a convenu d'effectuer certains paiements forfaitaires annuels à la Société jusqu'au 31 décembre 2010 inclusivement. Merck Serono a également convenu de verser certaines redevances variables jusqu'à la date d'expiration des droits de brevet sous-jacents de la Société.

En novembre 2008, la Société a conclu une entente d'acquisition et de vente (« l'Entente ») avec Cowen Healthcare Royalty Partners L.P. (« Cowen ») concernant les droits de redevances de la Société sur les ventes futures de Cetrotide® faisant partie du contrat de licence.

En ce qui concerne l'Entente, en vigueur le 1^{er} octobre 2008 pour l'établissement des redevances et finalisée en décembre 2008, la Société a reçu un montant de 52 500 000 \$ de Cowen, moins certains frais liés à la transaction de 1 000 000 \$ préalablement avancés par Cowen au nom de la Société à certains tiers (des firmes ainsi que des institutions), pour un produit net de 51 500 000 \$. En vertu de l'Entente, la Société pourrait toucher une somme additionnelle de 2 500 000 \$ advenant le cas où les ventes nettes de Cetrotide® en 2010 atteindraient un niveau prédéterminé.

Selon l'Entente, advenant l'approbation commerciale du cetrorelix, la substance active de Cetrotide®, dans une indication autre que la fécondation *in vitro* par les autorités réglementaires européennes, la Société s'est engagée à verser un montant comptant unique à Cowen variant de 5 000 000 \$ à un maximum de 15 000 000 \$. Le montant à payer à Cowen variera selon le moment auquel le produit sera approuvé par les autorités réglementaires européennes; par conséquent, plus tôt l'approbation du produit sera accordée, plus le montant à verser à Cowen sera élevé.

Toujours selon l'Entente, pour chaque trimestre civil où une réduction du taux de redevances a été appliquée ou continue de l'être (cette réduction étant définie comme la réduction réelle, par Merck Serono, du taux utilisé dans le calcul des redevances variables en vertu du contrat de licence afin d'en arriver à des montants moins élevés que les pourcentages préétablis), la Société versera à Cowen un montant trimestriel intégral équivalant au moins élevé des montants suivants : i) les redevances variables pour un trimestre donné que Cowen aurait perçues si la réduction susmentionnée du taux de redevances n'avait pas été appliquée ou n'avait pas continué d'être appliquée, et ii) la différence entre 15 000 000 \$ et les paiements de réduction nets versés à Cowen, tel que défini précédemment.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Conformément aux transactions susmentionnées, la Société doit respecter certaines obligations concernant l'entente de redevances et notamment les suivantes : assurer l'approvisionnement de Cetrotide® à Merck Serono, verser les redevances à un tiers en vertu du contrat de licence, veiller à ce que Merck Serono respecte les clauses du contrat de licence, aider à la gestion de toute opposition ou de tout litige concernant le contrat de licence et exercer un contrôle de façon à relever et contester toute contrefaçon de brevets ou de marques de commerce.

Conformément aux dispositions de l'Issue No. 88-18 intitulé « Sales of Future Revenues » et promulgué par l'Emerging Issues Task Force (« EITF ») du Financial Accounting Standards Board (États-Unis), la Société a inscrit le produit de cette vente à titre de produits reportés, lesquels sont constatés en tant que revenus de redevances sur la durée du contrat de licence selon la méthode des « unités de revenus ». Selon cette méthode, les revenus de redevances périodiques sont calculés en multipliant le ratio du montant résiduel des produits reportés sur le total des redevances résiduelles estimatives que Merck Serono doit payer à Cowen pour la durée de l'arrangement connexe par les paiements de redevances à verser à Cowen pour la période.

La Société a comptabilisé, et continuera de comptabiliser, les charges de redevances pour chaque période selon les coûts de transaction, lesquels ont été capitalisés à titre de frais reportés dans le bilan ci-joint au 31 décembre 2008 (voir la note 10), et ce, selon la même méthode et sur la même période que celles utilisées pour la comptabilisation des produits reportés connexes à titre de revenus de redevances.

Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2008, la Société a inscrit des revenus de redevances d'environ 1 355 000 \$ et une charge de redevances de 124 000 \$, laquelle est incluse dans les frais généraux, de vente et d'administration à l'état des résultats consolidés.

8 Autres débiteurs

	Aux 31 décembre	
	2008	2007
	\$	\$
Intérêts	-	272
Subventions	-	1 060
Crédits d'impôt à la recherche et au développement à recouvrer	82	252
Taxes à la consommation	870	453
Autres	148	1 007
	<hr/>	<hr/>
	1 100	3 044

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US,
sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

9 Stocks

	Aux 31 décembre	
	2008	2007
	\$	\$
Matières premières	2 367	3 399
Produits en cours	682	1 602
Produits finis	336	405
	<hr/>	<hr/>
	3 385	5 406

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006, le coût des ventes, tel que présenté dans les résultats consolidés, représente presque exclusivement le montant des stocks constaté à titre de charges au cours de l'exercice.

En décembre 2008, la Société a réduit la valeur de certains stocks, comprenant principalement des matières premières, pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. Cet ajustement, qui s'est élevé à environ 726 000 \$ (néant en 2007), a été inscrit à titre de coût des ventes additionnel dans les résultats consolidés.

10 Frais reportés et autres actifs à long terme

	Aux 31 décembre	
	2008	2007
	\$	\$
Coûts de transaction liés à la vente de droits de redevances (notes 2 et 7)	4 655	-
Frais reportés	929	1 051
Autres	375	390
	<hr/>	<hr/>
	5 959	1 441

Les frais reportés ci-dessus incluent un montant de 680 111 \$ relatif au dépôt d'un prospectus préalable en date du 31 décembre 2008 (392 000 \$ au 31 décembre 2007).

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US,
sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

11 Immobilisations corporelles

	Aux 31 décembre			
	2008		2007	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$
Équipement	9 384	4 737	9 379	3 923
Mobilier de bureau	1 394	410	1 261	648
Matériel informatique	1 071	874	1 174	805
Matériel roulant	-	-	38	36
Améliorations locatives	1 139	285	1 170	150
	12 988	<u>6 306</u>	13 022	<u>5 562</u>
Moins :				
Amortissement cumulé	<u>6 306</u>		<u>5 562</u>	
Montant net	<u>6 682</u>		<u>7 460</u>	

12 Actifs incorporels

	Aux 31 décembre			
	2008		2007	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût \$	Amortissement cumulé \$
Travaux de recherche et développement en cours, brevets et marques de commerce	42 146	18 391	47 758	17 514
Technologie et autres	767	628	740	593
	42 913	<u>19 019</u>	48 498	<u>18 107</u>
Moins :				
Amortissement cumulé	<u>19 019</u>		<u>18 107</u>	
Montant net	<u>23 894</u>		<u>30 391</u>	

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US,

sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

En 2002, la Société a octroyé une licence exclusive à Ardana Bioscience Ltd. (« Ardana ») pour le développement et la commercialisation du teverelix, un antagoniste du facteur de libération de l'hormone lutéinisante (« LHRH ») pour tous les usages thérapeutiques à l'échelle mondiale, à l'exception du Japon, de la Corée et de Taiwan. Le 2 avril 2004, Ardana a acquis une licence universelle et s'est vu accorder les droits de propriété intellectuelle de teverelix ainsi que la technologie de suspension microcristalline liée à l'usage du teverelix et aux antagonistes du LHRH.

L'entente avec Ardana prévoit, entre autres, des paiements garantis et des versements d'étape additionnels à l'atteinte d'un certain niveau de ventes et des redevances (d'un faible pourcentage à un seul chiffre) sur les ventes mondiales futures.

Suite à l'annonce faite par Ardana, en juin 2008, concernant sa mise en administration volontaire, les études cliniques ainsi que les projets de développement futurs ont été suspendus. De plus, d'après un autre document transmis à la Société en janvier 2009 par les administrateurs nommés par Ardana, il est devenu évident que la Société ne recevrait plus de nouvelles rentrées de fonds liées au contrat de licence susmentionné, rentrées de fonds qui assuraient à elles seules la recouvrabilité du teverelix.

En conséquence, la Société a établi que le teverelix avait subi une perte de valeur et a inscrit une dépréciation d'environ 2 362 000 \$ afin d'amortir en entier la valeur comptable résiduelle de l'actif incorporel. Cette charge a été imputée aux résultats consolidés, et l'actif en question a été radié. De plus, le solde résiduel des produits reportés, s'élevant à environ 1 047 000 \$, a été entièrement comptabilisé dans les résultats consolidés.

L'amortissement des actifs incorporels pour chacun des cinq prochains exercices s'élèvera environ à 2 808 040 \$ en 2009 et à 2 780 430 \$ en 2010, 2011, 2012 et 2013.

13 Écarts d'acquisition

La variation de la valeur comptable se détaille comme suit :

	Activités poursuivies \$	Activités abandonnées \$
Solde au 31 décembre 2006	9 509	1 239
Incidence du taux de change	983	212
Réduction et dépréciation de l'écart d'acquisition lié à la disposition d'Échelon (note 5)	-	(1 451)
Solde au 31 décembre 2007	10 492	-
Incidence du taux de change	(409)	-
Solde au 31 décembre 2008	10 083	-

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US,
sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

14 Comptes créditeurs et charges

	Aux 31 décembre	
	2008	2007
	\$	\$
Fournisseurs	10 256	11 404
Salaires et avantages sociaux	899	1 628
Autres charges à payer	2 535	3 052
	<hr/>	<hr/>
	13 690	16 084
	<hr/>	<hr/>

15 Dette à long terme et créance

	Aux 31 décembre	
	2008	2007
	\$	\$
Emprunt auprès des gouvernements fédéral et provincial, valeur nominale de 800 \$CAN escomptée à un taux effectif de 8,43 %, (néant en 2008 et 769 \$CAN en 2007), sans intérêt, remboursable en cinq versements annuels égaux et consécutifs depuis juillet 2004	-	775
Créance à long terme (note 6)	221	-
	<hr/>	<hr/>
	221	775
Moins la partie à court terme	49	775
	<hr/>	<hr/>
	172	-
	<hr/>	<hr/>

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

16 Avantages sociaux futurs

La filiale de la Société située en Allemagne offre des régimes de retraite sans capitalisation à prestations déterminées ainsi que des programmes d'indemnités de fin de carrière sans capitalisation à certaines catégories d'employés. Des provisions sont constituées à l'égard des obligations découlant des régimes de retraite pour les avantages payables sous forme de rente de retraite, de rente d'invalidité et de rente au conjoint survivant.

Le tableau suivant présente un rapprochement des modifications des obligations au titre des prestations constituées en vertu des régimes :

	Régimes de retraite			Autres régimes		
	2008 \$	2007 \$	2006 \$	2008 \$	2007 \$	2006 \$
Obligation au début de l'exercice	8 390	7 547	6 932	794	620	523
Coût des services rendus au cours de l'exercice	216	352	293	47	29	39
Intérêts débiteurs	473	269	293	44	52	22
Perte actuarielle (gain actuariel)	544	(490)	(674)	230	104	53
Prestations versées	(89)	(70)	(64)	(163)	(81)	(70)
Effet des fluctuations du taux de change	(357)	782	767	(37)	70	53
Obligation à la fin de l'exercice	9 177	8 390	7 547	915	794	620
Charges comptabilisées (recouvrement comptabilisé)	1 233	131	(88)	321	185	114

Les principales hypothèses actuarielles retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées en vertu des régimes se détaillent comme suit :

Hypothèses actuarielles	Régimes de retraite			Autres régimes		
	2008 %	2007 %	2006 %	2008 %	2007 %	2006 %
Taux d'actualisation pour les dépenses	5,60	4,50	4,00	5,60	4,50	4,00
Taux d'actualisation pour le passif	5,60	5,70	4,50	5,60	5,70	4,50
Augmentation des prestations de retraite	2,00	2,00	1,25	2,00	2,00	1,25
Taux de croissance de la rémunération	2,75 à 3,75	2,75 à 3,75	2,75 à 3,75	2,75	2,75	2,75

Les derniers rapports actuariels donnent effet aux obligations découlant des régimes de retraite et des programmes d'indemnités de fin de carrière au 31 décembre 2008. Les prochains rapports actuariels sont prévus pour décembre 2009.

Selon les hypothèses utilisées au 31 décembre 2008, les avantages sociaux qui seraient payables au cours de chacun des cinq prochains exercices s'élèveraient à 278 391 \$ en 2009, 283 490 \$ en 2010, 322 858 \$ en 2011,

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

453 659 \$ en 2012 et 477 081 \$ en 2013. De plus, ils totaliseraient 2 724 020 \$ pour les exercices 2014 à 2018 inclusivement.

La trésorerie requise au cours du prochain exercice pour financer les régimes correspondra approximativement au montant des bénéfices prévus.

Régimes à cotisations déterminées

La charge totale pour les régimes à cotisations déterminées s'est élevée à 344 237 \$ en 2008 (285 824 \$ en 2007 et 263 810 \$ en 2006).

La Société a établi un régime à cotisations déterminées à parts égales au sein de son siège social canadien. En vertu de ce régime, la Société peut verser un montant discrétionnaire égal à un pourcentage de la cotisation de l'employé au régime. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les cotisations de contrepartie au régime se sont élevées à 67 184 \$. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006, la Société n'a comptabilisé aucune cotisation.

La Société a également établi un régime 401K pour sa filiale américaine. En vertu de ce régime, la Société peut verser un montant discrétionnaire égal à un pourcentage de la cotisation de l'employé au régime et peut également verser une cotisation discrétionnaire de participation aux bénéfices. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les cotisations de contrepartie au régime se sont élevées à 69 155 \$. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006, la Société n'a comptabilisé aucune cotisation.

Les paiements totaux effectués au titre des avantages sociaux futurs en 2008, comprenant les cotisations versées par la Société aux régimes de retraite à cotisations déterminées ainsi que les paiements directs versés aux employés retraités, se sont élevés à 595 638 \$ (436 696 \$ en 2007 et 398 340 \$ en 2006).

17 Capital social

a) Autorisé

Nombre illimité d'actions des catégories suivantes :

Ordinaires, votantes et participantes, un vote par action, sans valeur nominale

Privilégiées de premier et deuxième rangs, pouvant être émises en séries, comportant des droits et privilèges spécifiques à chaque catégorie

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

b) Émissions d'actions ordinaires

Suite à l'exercice d'options d'achat d'actions, la Société a émis, au cours de l'exercice 2007, 18 000 actions ordinaires pour un produit total de 33 200 \$. Par conséquent, les charges de rémunération à base d'actions d'un montant de 26 000 \$ reliées aux options exercées, qui étaient auparavant incluses dans l'autre capital, ont été reclassées dans le capital social.

Les 14 et 17 février 2006, le Fonds de solidarité FTQ (« le Fonds ») ainsi que SGF Santé inc. (« SGF ») ont respectivement exercé leur droit de convertir, avant échéance, la totalité de leurs emprunts à terme convertibles d'un capital de 12 500 000 \$CAN chacun qu'ils avaient consentis à la Société en avril 2003 et qui venaient à échéance le 31 mars 2006. Selon les modalités des emprunts à terme convertibles, et à la suite d'ententes additionnelles entre la Société, le Fonds et la SGF, Æterna Zentaris a émis à chacun des deux détenteurs d'emprunts 3 477 544 actions ordinaires au moment de la conversion de leur prêt, représentant le capital et les intérêts dus à la date d'échéance désignée des prêts, selon le prix de conversion convenu dans les conventions de prêts.

Aux fins comptables, les emprunts à terme convertibles ont été répartis entre les composantes passif et capitaux propres, cette dernière représentant la valeur du droit de conversion attribuée aux détenteurs des emprunts à terme convertibles. La Société a enregistré, suite à cette transaction, une perte sur règlement de dette au montant de 599 190 \$, représentant un incitatif additionnel aux modalités originales des conventions de prêts. Un montant de 280 000 \$ a été imputé au déficit et le solde a été constaté à titre de charge dans l'état des résultats et a été inclus dans l'accroissement d'emprunts à long terme dans l'état des flux de trésorerie.

c) Régime de droits de souscription des actionnaires

Le 29 mars 2004, la Société a adopté un régime de droits de souscription des actionnaires (le « Régime de droits »). Le maintien du Régime de droits ainsi que ses modifications et ajustements ont été approuvés par le conseil d'administration le 5 mars 2007. Les droits accordés aux actionnaires selon le Régime de droits ne pourront être exercés, selon certaines conditions, que lorsqu'une personne ou une entité, incluant toute partie liée, acquerra ou annoncera son intention d'acquérir plus de vingt (20) pour cent des actions ordinaires en circulation de la Société (lesquelles actions pourraient être redéfinies ou reclassées), sans se soumettre aux dispositions relatives à une « offre permise » du Régime de droits, ou sans avoir obtenu l'approbation du conseil d'administration de la Société. Advenant une telle acquisition, chaque droit, au moment de l'exercice, permettrait à un détenteur, sauf la personne voulant faire l'acquisition et ses parties liées, d'acheter des actions ordinaires de la Société avec un escompte de cinquante (50) pour cent sur le cours de l'action de la Société à ce moment.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

d) Régime d'options d'achat d'actions de la Société

En décembre 1995, le conseil d'administration de la Société a adopté un régime d'options d'achat d'actions (le « Régime d'options d'achat d'actions ») destiné aux administrateurs, hauts dirigeants, employés et autres collaborateurs fournissant des services à la Société. Le nombre total d'actions ordinaires qui peuvent être émises en vertu du Régime d'options d'achat d'actions, par suite d'une résolution adoptée par le conseil d'administration de la Société le 4 mars 2008, ne peut excéder, en tout temps, onze virgule quatre pour cent (11,4 %) du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation.

Le 26 juin 2008, la Bourse de Toronto a accepté une réserve d'options d'achat d'actions totalisant 6 063 371 options. En 2008, 735 000 options ont été octroyées en dollars canadiens et aucune option n'a été octroyée en dollars US. Les options octroyées en vertu du Régime d'options d'achat d'actions expirent après une période maximale de dix ans suivant la date de l'octroi. Les options octroyées en vertu du Régime d'options d'achat d'actions sont généralement acquises sur une période de trois ans. Le tableau suivant résume les changements survenus à l'égard des options d'achat d'actions en vertu de ce régime :

Attributions libellées en dollars canadiens

	Exercices terminés les 31 décembre					
	2008		2007		2006	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré (\$CAN)	Nombre	Prix de levée moyen pondéré (\$CAN)	Nombre	Prix de levée moyen pondéré (\$CAN)
Solde au début de l'exercice (*)	4 136 092	3,83	3 490 092	4,00	3 843 592	6,16
Octroyées	735 000	0,59	815 000	3,24	45 000	6,41
Exercées	-	-	(18 000)	1,96	(22 000)	3,98
Frappées d'extinction	(165 000)	3,41	(151 000)	4,93	(30 500)	6,21
Échues	(215 333)	4,51	-	-	(346 000)	7,68
Solde à la fin de l'exercice	4 490 759	3,28	4 136 092	3,83	3 490 092	6,02
Options exerçables à la fin de l'exercice	3 462 441	3,91	3 300 593	4,02	2 736 099	5,88

(*) Suite à une distribution unique de la participation résiduelle de la Société dans Atrium le 2 janvier 2007 et tel que prévu en vertu du Régime d'options d'achat d'actions (voir la note 4), le conseil d'administration de la Société a approuvé un ajustement équitable de toutes les options en circulation non exercées en vertu du Régime d'options d'achat d'actions. Cet ajustement consiste à réduire le prix de levée de toutes les options d'actions en circulation de 2,02 \$CAN par action ordinaire. De plus, suite au départ de cadres supérieurs, le conseil d'administration a approuvé, en 2007, la prolongation du délai d'exercice des options à l'égard de 875 000 options, lequel délai passe d'un mois à trois ans.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

La valeur intrinsèque totale des options d'achat d'actions exercées en 2006 et 2007 s'établit respectivement à 68 959 \$CAN et 24 040 \$CAN. La Société n'a réalisé aucun avantage fiscal relativement à la charge de rémunération liée aux options d'achat d'actions puisque celle-ci n'est pas déductible aux fins de l'impôt sur les bénéfices.

Les tableaux suivants résument certaines informations concernant les options d'achat d'actions en circulation et exerçables au 31 décembre 2008 :

Options en circulation				
Prix de levée (\$CAN)	Nombre	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (années)	Prix de levée moyen pondéré (\$CAN)	Valeur intrinsèque globale (\$CAN)
0,55 à 1,70	735 000	9,91	0,59	12
1,71 à 2,40	1 018 093	6,03	1,77	-
2,41 à 3,60	863 500	5,25	3,22	-
3,61 à 5,00	790 333	5,04	4,09	-
5,01 à 8,88	1 083 833	4,77	5,99	-
	4 490 759	6,04	3,28	12

Options actuellement exerçables			
Prix de levée (\$CAN)	Nombre	Prix de levée moyen pondéré (\$CAN)	Valeur intrinsèque globale (\$CAN)
0,55 à 1,70	-	-	-
1,71 à 2,40	808 100	1,75	-
2,41 à 3,60	863 500	3,22	-
3,61 à 5,00	707 008	4,02	-
5,01 à 8,88	1 083 833	5,99	-
	3 462 441	3,91	-

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Attributions libellées en dollars US

	Exercices terminés les 31 décembre					
	2008		2007		2006	
	Nombre	Prix de levée moyen pondéré (\$US)	Nombre	Prix de levée moyen pondéré (\$US)	Nombre	Prix de levée moyen pondéré (\$US)
Solde au début de l'exercice	870 000	2,79	-	-	-	-
Octroyées	-	-	870 000	2,79	-	-
Frappées d'extinction	(556 666)	2,80	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	313 334	2,76	870 000	2,79	-	-
Options exerçables à la fin de l'exercice	176 669	3,08	-	-	-	-

Options en circulation

Prix de levée (\$US)	Nombre	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée (années)	Prix de levée moyen pondéré (\$US)	Valeur intrinsèque globale
1,68 à 1,87	135 000	8,93	1,82	-
1,88 à 3,96	178 334	8,34	3,48	-
	313 334	8,59	2,76	-

Options actuellement exerçables

Prix de levée (\$US)	Nombre	Prix de levée moyen pondéré (\$US)	Valeur intrinsèque globale
1,68 à 1,87	45 001	1,82	-
1,88 à 3,96	131 668	3,52	-
	176 669	3,08	-

Au 31 décembre 2008, la charge de rémunération totale non comptabilisée à ce jour et liée aux options d'achat d'actions non acquises s'élève à 347 390 \$ (1 366 409 \$ en 2007). Ce montant devrait être constaté sur une période moyenne pondérée de 1,56 an (1,88 an en 2007).

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US,
sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

La Société règle les options d'achat d'actions exercées par l'émission d'actions ordinaires de son capital autorisé.

Les facteurs considérés lors de la détermination des hypothèses utilisées dans le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes sont les suivants :

- a) Le taux d'intérêt sans risque est établi d'après le taux d'intérêt des obligations du gouvernement du Canada à échéance fixe en tenant compte d'une échéance comparable à la durée de vie prévue des options.
- b) La volatilité prévue du prix des actions est établie à partir des données historiques de volatilité des actions de la Société et selon des prévisions futures.
- c) La Société estime la durée de vie prévue des options d'achat d'actions à partir de l'historique des exercices d'options d'achat d'actions des salariés, y compris les avantages postérieurs à l'emploi.

Hypothèses utilisées pour déterminer les charges de rémunération à base d'actions

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses utilisées pour déterminer les charges de rémunération à base d'actions selon le modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes :

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2008	2007	2006
Taux de rendement des actions	néant	néant	néant
Volatilité prévue	60,0 %	57,2 %	58,1 %
Taux d'intérêt sans risque	1,98 %	3,88 %	4,06 %
Durée de vie prévue (années)	3,04	4,62	5,77
Moyenne pondérée de la juste valeur à la date d'octroi	0,25 \$CAN	1,93 \$US et 2,25 \$CAN	3,67 \$CAN

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US,
sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

19 Impôts sur les bénéfices

Le rapprochement du taux d'imposition combiné fédéral (Canada) et provincial (Québec) avec le recouvrement (la charge) d'impôts sur les bénéfices provenant des activités poursuivies se détaille comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2008	2007	2006
Taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial	30,90 %	32,02 %	32,02 %
	\$	\$	\$
Recouvrement d'impôts sur les bénéfices basés sur le taux d'imposition statutaire	18 120	10 886	6 872
Variation de la provision pour moins-value	(17 554)	(6 963)	22 644
Impôt minimal attribuable à la filiale allemande	(1 175)	-	-
Accroissement des emprunts à terme convertibles	-	-	(258)
Charges de rémunération à base d'actions	(112)	(635)	(679)
Variation du taux d'imposition statutaire des filiales étrangères	576	(16)	994
Écart permanent attribuable au gain de change non réalisé	494	-	-
Variation des taux promulgués	(985)	(1 345)	2 428
Programme de monétisation des pertes fiscales	-	-	(2 376)
Autres	(539)	34	(588)
	(1 175)	1 961	29 037

Perte avant impôts

La perte avant impôts provenant des activités poursuivies se répartit comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2008	2007	2006
	\$	\$	\$
Canada	(5 103)	(10 556)	(10 436)
Allemagne	(52 730)	(23 276)	(11 024)
États-Unis	(809)	(166)	-
	(58 642)	(33 998)	(21 460)

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US,
sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2008	2007	2006
	\$	\$	\$
Le recouvrement (la charge) d'impôts sur les bénéfices se détaille comme suit :			
Impôts exigibles	(1 175)	93	(123)
Impôts futurs	-	1 868	29 160
	<u>(1 175)</u>	<u>1 961</u>	<u>29 037</u>
Impôts exigibles			
Étranger	<u>(1 175)</u>	<u>93</u>	<u>(123)</u>
Impôts futurs			
Canada	-	(284)	25 036
Étranger	-	2 152	4 124
	<u>-</u>	<u>1 868</u>	<u>29 160</u>
	<u>(1 175)</u>	<u>1 961</u>	<u>29 037</u>

Les établissements étrangers sont situés principalement en Allemagne.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US,
sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Les éléments importants des actifs et passifs d'impôts futurs de la Société se détaillent comme suit :

	Aux 31 décembre	
	2008	2007
	\$	\$
Actifs d'impôts futurs		
À court terme		
Produits reportés	2 459	1 738
Stocks	526	658
	<hr/>	<hr/>
	2 985	2 396
À long terme		
Frais de recherche et de développement	8 961	12 119
Frais d'émission d'actions	129	91
Pertes d'exploitation reportées	15 543	17 145
Immobilisations corporelles	576	1 973
Actifs incorporels et écarts d'acquisition	10 817	206
Avantages sociaux futurs	747	648
Produits reportés	-	1 211
Autres	-	144
	<hr/>	<hr/>
	36 773	33 537
Provision pour moins-value	(36 581)	(23 289)
	<hr/>	<hr/>
	192	10 248
	<hr/>	<hr/>
	3 177	12 644
Passifs d'impôts futurs		
À long terme		
Comptes débiteurs	65	48
Immobilisations corporelles	330	190
Frais reportés et autres actifs à long terme	1 566	2 434
Actifs incorporels	-	9 376
Produits reportés	528	-
Crédits d'impôt à l'investissement	-	573
Autres	688	23
	<hr/>	<hr/>
	3 177	12 644
Actifs (passifs) d'impôts futurs nets	<hr/>	<hr/>
	-	-

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US,
sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Au 31 décembre 2008, la Société a estimé à 5 741 778 \$ le montant des crédits d'impôt à la recherche et au développement non remboursables qui peuvent être portés en diminution des impôts sur les bénéfices à payer au niveau fédéral et qui expirent de 2011 à 2028. Aucun avantage fiscal n'a été constaté relativement à ces crédits. Au 31 décembre 2008, la Société a accumulé, aux fins fiscales, des pertes d'exploitation au Canada. Le tableau suivant résume les années d'expiration de ces pertes d'exploitation par administration fiscale :

Année d'expiration	Canada	
	Fédéral \$	Provincial \$
2010	6 337	-
2014	7 977	-
2015	5 645	26
2028	11 516	9 520
	<hr/>	<hr/>
	31 475	9 546

De plus, la Société a accumulé, aux fins fiscales, des pertes d'exploitation en Allemagne d'environ 33 304 000 \$ pour lesquelles il n'y a aucune date d'expiration, ainsi que des pertes aux États-Unis totalisant 791 163 \$ et expirant comme suit :

	États-Unis \$
2027	175
2028	616
	<hr/>
	791

Les crédits d'impôt réclamés de même que les reports des crédits d'impôt non remboursables peuvent faire l'objet d'un examen et d'un ajustement éventuel par les autorités fiscales.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

20 Information sectorielle des activités poursuivies

Suite au désinvestissement dans Atrium en 2006, la Société évolue maintenant dans un seul secteur d'activité, soit le secteur biopharmaceutique.

Information par secteur géographique

Les revenus par secteur géographique se détaillent comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2008 \$	2007 \$	2006 \$
Canada	333	400	25
États-Unis	2 987	5 911	4 094
Europe			
Suisse	22 770	23 316	20 681
Royaume-Uni	3 823	5 343	5 257
Pays-Bas	2 158	2 031	1 748
Autres	874	70	809
Japon	4 029	1 862	6 114
Autres	1 504	3 135	71
	<u>38 478</u>	<u>42 068</u>	<u>38 799</u>

Les revenus sont attribués aux secteurs géographiques d'après le pays de résidence des clients.

Les clients qui représentent plus de 10 % des produits de la Société se répartissent comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2008 %	2007 %	2006 %
Client 1	66	59	52
Client 2	10	13	13

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US,
sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Le tableau suivant présente les produits par source :

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2008	2007	2006
	\$	\$	\$
Produits			
Ventes et redevances	29 462	28 825	25 123
Revenus de licence	8 504	12 843	13 652
Autres	512	400	24
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	38 478	42 068	38 799
	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Les actifs immobilisés par secteur géographique se détaillent comme suit :

	Aux 31 décembre	
	2008	2007
	\$	\$
Canada	110	7 643
États-Unis	615	841
Allemagne	39 934	53 858
	<hr/>	<hr/>
	40 659	62 342
	<hr/>	<hr/>

Les actifs immobilisés comprennent les immobilisations corporelles, les actifs à long terme destinés à la vente (uniquement en 2007), les actifs incorporels et les écarts d'acquisition.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

21 Bénéfice (perte) par action

Le tableau suivant présente les informations qui ont servi pour le calcul du bénéfice net (de la perte nette) de base et dilué(e) par action, tel que présenté(e) aux résultats consolidés :

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2008 \$	2007 \$	2006 \$
Bénéfice net (perte nette) provenant des activités poursuivies	(59 817)	(32 037)	7 577
Bénéfice net (perte nette) provenant des activités abandonnées	-	(259)	25 813
Incidence de la conversion présumée d'options d'achat d'actions dilutives d'Atrium	-	-	(754)
Bénéfice net (perte nette) provenant des activités abandonnées, ajusté(e) pour tenir compte de l'effet de dilution	-	(259)	25 059
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) pour tenir compte de l'effet de dilution	(59 817)	(32 296)	32 636
Nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation	53 187 470	53 182 803	52 099 290
Effet dilutif des options d'achat d'actions	18 315	500 171	449 970
Nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation	53 205 785	53 682 974	52 549 260
Éléments exclus du calcul du bénéfice net (de la perte nette) dilué(e) par action puisque leur prix d'exercice était supérieur à la valeur à la cote moyenne des actions ordinaires ou en raison de leur effet anti-dilutif			
Options d'achat d'actions	4 069 093	3 164 499	1 893 539
Actions ordinaires qui seraient émises par suite de la conversion des emprunts à terme convertibles	-	-	776 237

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007, les montants dilués par action étaient les mêmes que les montants de base par action étant donné que l'effet dilutif des options d'achat d'actions et des emprunts à terme convertibles n'a pas été inclus lors du calcul, sans quoi l'effet aurait été anti-dilutif. Par conséquent, les montants dilués par action pour ces exercices ont été calculés d'après le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

22 Opérations entre parties apparentées

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2008 \$	2007 \$	2006 \$
Revenus administratifs	néant	néant	35
Revenus de location	néant	néant	304
Revenus de sous-traitance et vente de matières premières	néant	néant	66
Frais de sous-traitance	néant	néant	44
Brevet acquis d'un haut dirigeant	néant	néant	175

Le 15 décembre 2006, les actionnaires de la Société ont approuvé une réduction du capital déclaré des actions ordinaires de la Société d'un montant correspondant à la juste valeur marchande de sa participation résiduelle dans Atrium dans le but d'effectuer une distribution spéciale en nature de la totalité des 11 052 996 actions à droit de vote subalterne d'Atrium détenues par la Société. Cette opération a été complétée le 2 janvier 2007, éliminant ainsi le lien entre parties apparentées.

Les opérations ci-haut mentionnées en 2006 avec notre ancienne filiale Atrium et avec un haut dirigeant ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées. Le prix des actions émises pour l'acquisition du brevet a été établi d'après le cours de clôture des actions de la Société le 28 février 2006, soit la veille de la signature de l'entente.

Les opérations effectuées avec Atrium incluent celles qui ont eu lieu avant le 18 octobre 2006 et qui étaient auparavant éliminées des états financiers consolidés mais qui se poursuivront après la disposition.

23 Informations à fournir concernant le capital

En matière de gestion du capital, lequel se compose de capitaux propres, la Société a pour objectif de s'assurer d'un niveau suffisant de liquidités pour financer ses activités de recherche et de développement, les frais généraux et les frais d'administration, le fonds de roulement et les dépenses globales en immobilisations. La Société prend toutes les mesures à sa disposition pour gérer ses liquidités de manière à éviter que ses actionnaires ne subissent les contrecoups d'une dilution.

Au départ, la Société finançait ses activités en procédant à des émissions publiques d'actions ordinaires et d'emprunts à terme convertibles. Plus récemment, cependant, elle a travaillé à optimiser ses besoins en liquidités grâce à des sources de financement non dilutives, notamment par la vente d'actifs non essentiels et de droits futurs de redevances, et l'utilisation des crédits d'impôt à l'investissement et des subventions en recherche et développement, des revenus d'intérêts et des recettes provenant de l'octroi de licences, de services et de redevances.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice 2008, la Société a respecté son engagement à l'égard de l'emprunt contracté auprès des gouvernements fédéral et provincial d'une valeur nominale de 800 000 \$CAN, tel que décrit à la note 15.

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital demeure le même qu'au cours des années précédentes. La politique sur les dividendes consiste à conserver des liquidités afin de disposer de fonds suffisants pour financer les activités nécessaires au développement du portefeuille de produits, tout en priorisant le principal produit de la Société, le cetorelix, actuellement en phase 3 pour le traitement de l'HBP. Les activités qui ont une incidence sur le capital de la Société sont reflétées dans l'état des variations des capitaux propres.

La Société n'a à répondre à aucune exigence en matière de capital établie par quelque autorité réglementaire que ce soit ou autre source externe.

24 Instruments financiers et gestion des risques financiers

Placements temporaires

Les placements temporaires de la Société aux 31 décembre 2008 et 2007 se détaillent comme suit :

	Aux 31 décembre	
	2008	2007
	\$	\$
Billets à escompte, portant intérêt au taux annuel de 2,06 % en 2008 et variant entre 3,94 % et 4,23 % en 2007. Les soldes de 2008 viendront à échéance en décembre 2009 et les soldes de 2007 sont venus à échéance à diverses dates comprises entre mai et décembre 2008	493	5 178
Obligations, portant intérêt à des taux annuels effectifs variant entre 2,81 % et 4,43 % en 2007, échéant à diverses dates comprises entre janvier et novembre 2008	-	25 937
	<u>493</u>	<u>31 115</u>

Les placements temporaires s'établissent à 601 766 \$CAN en 2008 et à 30 844 365 \$CAN en 2007.

Juste valeur

La trésorerie et les équivalents, les placements temporaires, les comptes débiteurs ainsi que les comptes créditeurs et charges sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La Société n'a aucune dette à long terme au 31 décembre 2008. Au 31 décembre 2007, la juste valeur approximative de la dette à long terme était de 775 000 \$. La juste valeur de la dette à long terme est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs au taux d'intérêt dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Gestion des risques financiers

La présente section fournit des informations portant sur la nature et la portée de l'exposition de la Société aux risques découlant des instruments financiers dont le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt, et sur la manière dont la Société gère ces risques.

a) *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque d'une perte imprévue si un client ou un tiers en vertu d'un instrument financier se trouve incapable de respecter ses obligations contractuelles. La Société surveille régulièrement l'exposition au risque de crédit et prend toutes les mesures à sa disposition pour réduire la possibilité de pertes attribuables à ce risque.

Les instruments financiers qui pourraient assujettir la Société à un risque de concentration de crédit se composent principalement de trésorerie et d'équivalents, de placements temporaires et de comptes débiteurs. La trésorerie et les équivalents sont détenus auprès d'institutions financières de premier ordre. Les placements temporaires se composent essentiellement d'obligations et de billets émis par des institutions et sociétés de premier ordre. Par conséquent, la direction estime que le risque de concentration de crédit lié à la trésorerie et aux équivalents et aux placements temporaires est très minime.

b) *Risque de change*

Étant donné que la Société exerce ses activités à l'échelle internationale, elle est exposée à des risques de change en raison des fluctuations potentielles des taux. Les fluctuations du taux de change du dollar US (\$US), du dollar canadien (\$CAN), et de l'euro (EUR) pourraient éventuellement avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation de la Société. Il est raisonnablement possible d'observer les variations suivantes sur une période de douze mois :

- Fluctuation du taux de change de -5 % (dépréciation du \$CAN) et de +5 % (appréciation du \$CAN) par rapport à l'EUR selon un taux de conversion de fin de période de 1 EUR = 1,7046 \$CAN.
- Fluctuation du taux de change de -5 % (dépréciation du \$US) et de + 5 % (appréciation du \$US) par rapport à l'EUR selon un taux de conversion de fin de période de 1 EUR = 1,3995 \$US.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Si ces fluctuations devaient se produire, l'incidence sur la perte nette consolidée de la Société pour chaque catégorie d'instruments financiers détenus au 31 décembre 2008 serait la suivante :

Société mère utilisant le \$CAN comme monnaie fonctionnelle

	Valeur comptable	Opérations libellées en EUR	
		-5 %	+5 %
	\$	\$	\$
Actif			
Avance à la filiale allemande ⁽¹⁾	7 889	(394)	394
Comptes à recevoir de la filiale allemande ⁽²⁾	6 271	(314)	314
Incidence totale sur la perte nette consolidée – (augmentation)/diminution		(708)	708

⁽¹⁾ La société mère de Æterna Zentaris, située au Canada, a une avance à recevoir de sa filiale allemande d'une valeur de 5 637 246 EUR (9 609 250 \$CAN, selon un taux de change de fin de période de 1 EUR = 1,7046 \$CAN et 7 889 326 \$US, selon un taux de change de fin de période de 1 EUR = 1,3995 \$US), qui est éliminée dans le bilan consolidé. Un gain ou une perte de change figure périodiquement dans les résultats consolidés puisque cette avance n'a pas été considérée comme faisant partie d'un investissement net dans une filiale autonome.

⁽²⁾ Les comptes à recevoir dans le cours normal des affaires s'établissent à 4 480 959 EUR (ou 7 638 243 \$CAN, ou 6 271 102 \$US).

Filiale utilisant l'EUR comme monnaie fonctionnelle

	Valeur comptable	Opérations libellées en \$US	
		-5 %	+5 %
	\$	\$	\$
Passif			
Comptes à payer à une société apparentée ⁽¹⁾	9 989	499	(499)
Comptes fournisseurs	1 451	73	(73)
Incidence totale sur la perte nette consolidée – (augmentation)/diminution		572	(572)

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

- ⁽¹⁾ La filiale allemande de Æterna Zentaris a des comptes à payer, dans le cours normal des affaires, à une société apparentée basée aux États-Unis d'une valeur de 9 989 076 \$US (7 137 603 EUR). À compter du 1^{er} janvier 2009, en raison d'un changement de conjoncture économique survenu au cours du premier trimestre de 2009, la société mère ainsi que sa filiale américaine changeront de monnaie fonctionnelle, initialement le dollar canadien, et adopteront l'euro. Ce changement sera inscrit prospectivement.

c) *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est défini comme le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment opportun. La Société gère le risque de liquidité par le biais de sa structure financière et de son levier financier, tel qu'expliqué à la note 23. Elle gère également le risque de liquidité en assurant la surveillance continue des flux de trésorerie réels et prévus. Le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation et d'immobilisations de la Société et examine toutes les transactions effectuées en dehors des activités normales.

La politique d'investissement de la Société assure la sécurité et la conservation du capital, tel que mentionné précédemment dans le paragraphe a), dans le but de s'assurer que les besoins de la Société en liquidités sont satisfaits.

d) *Passifs financiers au 31 décembre 2008*

	Valeur comptable	2009	2010-2011	Après 2011
	\$	\$	\$	\$
Comptes créditeurs et charges à payer	13 690	13 690	-	-
Créance à long terme	221	49	98	74
	13 911	13 739	98	74

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US,
sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

25 Engagements, éventualités et garantie

En plus de la créance à long terme mentionnée aux notes 6 et 15, la Société est liée par divers baux d'exploitation pour ses locaux et ses contrats de services et de fabrication comme suit :

Exercice	Baux d'exploitation minimaux \$	Contrats de services et de fabrication \$	Total des engagements \$
2009	2 191	15 743	17 934
2010	2 117	3 129	5 246
2011	2 124	845	2 969
2012	2 131	811	2 942
2013	372	-	372
Exercices subséquents	1 431	-	1 431
Total	10 366	20 528	30 894

Tel que décrit à la note 7, en vertu de l'Entente conclue avec Cowen, la Société a convenu de verser un montant comptant unique à Cowen advenant l'approbation commerciale du cetrorelix dans une indication autre que la fécondation *in vitro*. Ce versement, qui ne peut être raisonnablement estimé en date du 31 décembre 2008, peut varier de 5 000 000 \$ à un maximum de 15 000 000 \$. De plus, tel que mentionné à la note 7, la Société pourrait également être tenue de verser un montant trimestriel intégral à Cowen.

Les charges locatives relatives aux baux d'exploitation, qui peuvent augmenter progressivement sur la durée du bail, sont inscrites de façon linéaire sur la durée de bail. Les charges locatives s'élèvent respectivement à 1 700 647 \$, 1 937 000 \$ et 1 878 000 \$ pour les périodes terminées les 31 décembre 2008, 2007 et 2006.

En octobre 2004, la Société a accordé une garantie bancaire de 2 500 000 \$ (1 750 000 €) en faveur d'un bailleur en Allemagne relativement à l'obligation découlant d'un contrat de location-exploitation de la Société. Cette garantie devrait être renouvelée à l'échéance, en 2009.

En octobre 2007, la Société a conclu une entente relative à une lettre de crédit de 100 000 \$ en faveur d'un bailleur aux États-Unis relativement à l'obligation découlant d'un contrat à long terme de location-acquisition. Cette lettre de crédit, qui serait utilisée et payable par la Société si cette dernière ne réussissait pas à s'acquitter de ses obligations liées au contrat de location, expirera en août 2009 et sera renouvelée à cette date ou à une date antérieure.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Engagements

Dans le cours normal de ses affaires, la Société peut avoir à faire face à diverses réclamations et poursuites judiciaires principalement liées à des cessations d'emploi, des licenciements et à d'autres questions relatives au personnel. Au 31 décembre 2008, il n'existe actuellement aucun engagement ou litige connu ou prévu à l'égard de la Société.

26 Événement subséquent

Le 5 mars 2009, la Société a conclu une entente de développement, de commercialisation et de licence avec sanofi-aventis visant le développement, l'enregistrement et la mise en marché de cetorelix en HBP aux États-Unis. En vertu de cette entente, sanofi-aventis versera à la Société un montant initial à la signature de 30 000 000 \$. Conformément à cette entente, la Société sera également en droit de toucher des paiements totalisant 135 000 000 \$ selon l'atteinte de certaines étapes réglementaires et commerciales préétablies. De plus, la Société sera en mesure de toucher des redevances croissantes à deux chiffres sur les ventes futures de cetorelix en HBP aux États-Unis tout en conservant certains endroits de co-promotion du produit pour ce marché.

27 Sommaire des différences entre les principes comptables généralement reconnus du Canada et des États-Unis

À titre de société cotée au marché mondial NASDAQ, la Société est tenue de concilier ses états financiers pour tenir compte des différences importantes entre les PCGR du Canada et les PCGR des États-Unis. De plus, conformément aux PCGR des États-Unis et du *Regulation S-X* de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis (SEC), des informations supplémentaires importantes sont également présentées dans les états financiers et les notes afférentes. Les tableaux et notes ci-après identifient les différences quantitatives importantes entre les PCGR du Canada et des États-Unis ainsi que d'autres informations importantes à fournir en vertu des PCGR des États-Unis et du *Regulation S-X* de la SEC qui ne sont pas déjà présentées ailleurs dans les présents états financiers.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US,

sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Le tableau suivant résume les ajustements importants qui devraient être faits au bénéfice net (à la perte nette), au bénéfice net (à la perte nette) par action et aux capitaux propres conformément aux PCGR des États-Unis :

Résultats consolidés

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2008 \$	2007 \$	2006 \$
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice selon les PCGR du Canada	(59 817)	(32 296)	33 390
Amortissement des travaux de recherche et développement en cours	a) 3 747	1 546	2 348
Accroissement des emprunts à terme convertibles	b) -	-	502
Perte à la conversion des emprunts à terme convertibles	b) -	-	(280)
Impôts reportés	c) -	(5 430)	(959)
Ajustement de reclassement lié à la vente d'Echelon	d) -	(754)	-
Autres	-	-	(10)
Incidence fiscale des ajustements susmentionnés	-	(494)	(729)
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice selon les PCGR des États-Unis	(56 070)	(37 428)	34 262
Réparti(e) comme suit :			
Bénéfice net (perte nette) provenant des activités poursuivies	(56 070)	(36 415)	8 449
Bénéfice net (perte nette) provenant des activités abandonnées	-	(1 013)	25 813
Bénéfice net (perte nette) de base par action	(1,05)	(0,70)	0,66
Provenant des activités poursuivies	(1,05)	(0,68)	0,16
Provenant des activités abandonnées	-	(0,02)	0,50
Bénéfice net (perte nette) dilué(e) par action	(1,05)	(0,70)	0,65
Provenant des activités poursuivies	(1,05)	(0,68)	0,16
Provenant des activités abandonnées	-	(0,02)	0,49
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (note 21) selon les PCGR des États-Unis			
De base	53 187 470	53 182 803	52 099 290
Dilué	53 187 470	53 182 803	52 549 260

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US,
sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007, les montants dilués par action étaient les mêmes que les montants de base par action étant donné que l'effet dilutif des options d'achat d'actions et des emprunts à terme convertibles n'a pas été inclus lors du calcul sans quoi l'effet aurait été anti-dilutif. Par conséquent, les montants dilués par action pour ces exercices ont été calculés d'après le nombre moyen pondéré de base d'actions en circulation.

Rapprochement des capitaux propres conformément aux PCGR des États-Unis

Le tableau suivant résume les différences importantes entre les capitaux propres de la Société dressés conformément aux PCGR du Canada et ceux dressés conformément aux PCGR des États-Unis.

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2008 \$	2007 \$
Capitaux propres selon les PCGR du Canada	21 475	88 591
Travaux de recherche et développement en cours	a) (8 341)	(14 181)
Capitaux propres selon les PCGR des États-Unis	13 134	74 410

Flux de trésorerie

En ce qui concerne les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006, il n'existe aucune différence importante entre les états des flux de trésorerie présentés selon les PCGR du Canada et ceux présentés selon les PCGR des États-Unis.

a) Frais de recherche et de développement

En vertu des PCGR des États-Unis, les travaux de recherche et de développement en cours acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont radiés du bilan au moment de l'acquisition. En vertu des PCGR du Canada, les travaux de recherche et de développement en cours acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont capitalisés et amortis sur leur durée de vie utile estimative. Les soldes présentés au 31 décembre 2007 incluent les actifs incorporels destinés à la vente.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

b) Emprunts à terme convertibles

En vertu des PCGR du Canada, le produit de l'émission d'emprunts à terme convertibles est réparti entre les emprunts à terme convertibles et les capitaux propres, ce qui se traduit par un escompte sur la dette amorti à titre de charge sur la durée des emprunts. Les frais de financement liés à ces emprunts ont été imputés au prorata entre les charges reportées et l'autre capital. En vertu des PCGR des États-Unis, le montant intégral des frais de financement est imputé aux charges reportées et amorti sur la durée des emprunts, et les emprunts à terme convertibles sont considérés comme faisant partie de la dette à long terme. De plus, en vertu des PCGR des États-Unis, la totalité de l'incitatif additionnel provoquant la conversion est imputée aux résultats.

c) Impôts reportés

Cet ajustement reflète les différences liées à la comptabilisation d'une provision pour moins-value aux fins des PCGR des États-Unis, lesquelles découlent d'écarts temporaires.

d) Écart de conversion cumulé lié à la vente d'Echelon

En vertu des PCGR du Canada, un gain ou une perte équivalant au pourcentage approprié du gain ou de la perte de change cumulé(e) dans l'écart de conversion doit être constaté(e) en résultat lorsqu'il y a réduction d'un investissement net dans un établissement étranger. En vertu des PCGR des États-Unis, un gain ou une perte doit être constaté(e) en résultat uniquement lorsqu'il y a liquidation importante ou complète d'un investissement net dans un établissement étranger, c'est-à-dire une liquidation importante ou complète de la Société.

e) Nouvelles normes comptables et prises de position

i) Adoptées au cours l'exercice 2008

FASB Statement of Financial Accounting Standards (« FASB ») No. 157 intitulé : « Fair Value Measurements » (SFAS 157)

En septembre 2006, le FASB a publié le SFAS 157 qui définit le terme juste valeur et établit un cadre d'évaluation de la juste valeur. Le SFAS 157 exige également que davantage d'informations soient fournies sur l'évaluation de la juste valeur. Le SFAS 157 n'oblige pas l'utilisation de la juste valeur dans de nouvelles situations mais élimine plutôt certaines incohérences dans les directives énoncées dans les diverses normes précédentes. En février 2008, le FSAB a amendé le SFAS 157 afin d'exclure les opérations de crédit-bail et de retarder d'un la date d'entrée en vigueur pour les actifs et les passifs non financiers qui sont constatés ou inscrits à la juste valeur dans les états financiers sur une base non récurrente. La Société a adopté cet énoncé le 1^{er} janvier 2008 et son adoption n'a pas eu de répercussions importantes sur ses états financiers consolidés.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

FASB Statement No. 159 intitulé : « The Fair Value Option for Financial Assets and Financial Liabilities – Including an amendment of FASB Statement No. 115 » (SFAS 159)

Le 15 février 2007, le FASB a publié le SFAS 159 qui donne le choix aux entreprises de mesurer plusieurs types d'instruments financiers ainsi que certains autres éléments à la juste valeur. La plupart des dispositions de cet énoncé s'appliquent aux entreprises qui choisiront l'option de la juste valeur. Cependant, les amendements apportés au SFAS 115, « *Accounting for Certain Investments in Debt and Equity Securities* », s'appliquent à toutes les entreprises qui détiennent des titres destinés à la vente ou détenus à des fins de transaction. Cet énoncé s'applique aux exercices ouverts à compter du 15 novembre 2007. La Société a adopté cet énoncé le 1^{er} janvier 2008 et n'a pas choisi d'utiliser l'option de la juste valeur. Par conséquent, il n'y a pas eu d'incidence suite à l'adoption du SFAS 159.

EITF Issue No. 07-3 intitulé : « Accounting for Advance Payments for Goods or Services to be Received for Use in Future Research and Development Activities » (EITF 07-3)

Publié en juin 2007, l'EITF 07-3 a fourni des éclaircissements au sujet de la comptabilisation des paiements anticipés non remboursables pour la recherche et le développement. Il précise que de tels paiements doivent être constatés en tant qu'actifs au moment où ils sont versés et inscrits en tant que charges lorsque les activités de recherche et de développement ont lieu. L'EITF 07-3 s'applique aux périodes intermédiaires et aux exercices ouverts à compter du 15 décembre 2007. La Société a adopté les dispositions de l'EITF 07-3 le 1^{er} janvier 2008 et son adoption n'a pas eu d'incidence sur ses états financiers consolidés.

ii) Modifications comptables futures

EITF Issue No. 07-1 intitulé : « Accounting for Collaborative Agreements Related to the Development and Commercialization of Intellectual Property » (EITF 07-01)

L'EITF a émis des directives sur la comptabilisation des ententes en vertu desquelles les entreprises prennent part au développement et à la commercialisation de la propriété intellectuelle pour en faire des produits commercialement rentables. L'EITF définit une entente de collaboration comme un arrangement contractuel comprenant une activité d'exploitation conjointe. Ce type d'entente inclut deux parties (ou plus) qui toutes deux a) participent activement à l'activité et b) sont exposées à des risques et avantages importants liés au succès commercial de l'activité. Dans le cadre de ce type d'entente, une entreprise peut tirer des revenus et engager des coûts et peut également verser des paiements à l'autre partie prenant part à l'entente, ou en recevoir de cette dernière. L'EITF a conclu que les revenus gagnés et les coûts engagés par une entreprise devraient être présentés à titre de montant brut ou net selon le rôle de l'entreprise dans l'entente, c'est-à-dire, si elle est ou non le participant principal de l'entente. L'EITF a approuvé cette norme en décembre 2007. Celle-ci s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 15 décembre 2008. La Société évalue présentement l'incidence de cette norme sur la présentation des revenus et des coûts dans ses états financiers consolidés.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US,

sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

SFAS No. 161, intitulé : « *Disclosures about Derivative Instruments and Hedging Activities – Including an amendment of FASB Statement No. 133* » (SFAS 161)

En mars 2008, le FASB a publié le SFAS 161, qui modifie et augmente les obligations d'information du SFAS 133, « *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities* » et autres documents connexes. Le SFAS 161 s'applique aux états financiers des périodes ouvertes après le 15 novembre 2008, et son adoption anticipée est encouragée. La Société est d'avis que la mise à jour des informations à fournir n'aura pas une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

SFAS No. 141 (révisé en 2007), intitulé : « *Business Combinations* » (SFAS 141R)

En décembre 2007, le FASB a publié le SFAS 141R qui modifie les dispositions existantes liées à la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Cet énoncé retient le concept fondamental de la méthode de l'acquisition et introduit de nouvelles exigences pour la constatation et la mesure des actifs acquis, des passifs pris en charge et des parts des actionnaires sans contrôle. Le SFAS 141R s'applique aux exercices débutant après le 15 décembre 2008. La Société adoptera le SFAS 141R pour tout regroupement d'entreprises conclu à compter du 1^{er} janvier 2009, le cas échéant.

SFAS No. 160 intitulé : « *Non-controlling Interests in Consolidated Financial Statements – an amendment of ARB. No. 51* »

En décembre 2007, le FASB a publié le SFAS No. 160 intitulé « *Noncontrolling Interests in Consolidated Financial Statements – an amendment of ARB No. 51* » (« SFAS 160 »). Le SFAS 160 apporte des modifications à la comptabilisation et aux informations à fournir concernant les participations minoritaires, lesquelles seront redéfinies comme étant des parts des actionnaires sans contrôle et classées à titre de composante des capitaux propres. Cette nouvelle méthode de comptabilisation modifie considérablement la comptabilisation des opérations conclues avec des détenteurs de participations minoritaires. Le SFAS 160 s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises effectués à compter du début du premier exercice annuel ouvert à compter du 15 décembre 2008. La Société adoptera le SFAS 160 pour tout regroupement d'entreprises conclu à compter du 1^{er} janvier 2009, le cas échéant.

SFAS No. 162 intitulé : « *The Hierarchy of Generally Accepted Accounting Principles* » (SFAS 162)

En mai 2008, le FASB a publié le SFAS 162. Cette nouvelle norme a pour but d'améliorer la présentation des rapports financiers en établissant un cadre cohérent pour la sélection des principes comptables utilisés dans la préparation des états financiers, présentés conformément aux PCGR des États-Unis qui s'appliquent aux entités non gouvernementales. Les directives contenues dans le SFAS 162 remplacent celles du « *Statement on Auditing Standards (SAS) No. 69* », « *The Meaning of Present Fairly in Conformity with Generally Accepted Accounting Principles* » de l'*American Institute of Certified Public Accountants* (AICPA). Le SFAS 162 entrera en vigueur 60 jours après que la SEC aura approuvé la modification apportée au chapitre 411, « *The Meaning of Present Fairly in Conformity with Generally Accepted Accounting Principles* », par le *Public Company Accounting Oversight Board* (PCAOB) après vérification. La Société évalue actuellement l'incidence potentielle, le cas échéant, de l'adoption du SFAS 162 sur ses états financiers consolidés.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US,
sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

FASB Staff Position No. FAS 142-3 intitulé : « Determination of the Useful Life of Intangible Assets » (FSP FAS 142-3)

Le 25 avril 2008, le FASB a publié le « *Staff Position* » (« FSP ») No. FAS 142-3, « *Determination of the Useful Life of Intangible Assets* ». Le FSP FAS 142-3 apporte une modification aux facteurs qui devraient être pris en compte lors de l'établissement des hypothèses de reconduction ou de renouvellement utilisées pour déterminer la durée de vie utile d'un actif incorporel comptabilisé selon le FASB *Statement* No. 142, « *Goodwill and Other Intangible Assets* » (SFAS 142). Ce FSP a pour objectif d'améliorer l'homogénéité entre la durée de vie utile d'un actif incorporel comptabilisé selon le SFAS 142 et la période des flux de trésorerie prévus utilisée pour mesurer la juste valeur de l'actif selon le SFAS 141 et d'autres PCGR des États-Unis. Le FSP SFAS 142-3 s'applique aux exercices ouverts après le 15 décembre 2008 et aux périodes intermédiaires comprises dans ces exercices. Une adoption anticipée est interdite. Les directives permettant de déterminer la durée de vie utile d'un actif incorporel comptabilisé contenues dans ce FSP seront appliquées prospectivement aux actifs incorporels acquis après la date d'entrée en vigueur. Les obligations d'information devront être appliquées prospectivement à tous les actifs incorporels comptabilisés à la date d'entrée en vigueur, et subséquentement. La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura le FSP SFAS 142-3 sur ses états financiers consolidés.

f) Autres informations à fournir

Crédits d'impôt à la recherche et au développement

En vertu des PCGR du Canada, tous les crédits d'impôt à la recherche et au développement sont présentés en diminution des coûts dans les résultats. En vertu des PCGR des États-Unis, les crédits d'impôt qui peuvent être portés en diminution du revenu imposable sont présentés dans les impôts sur les bénéfices. Ces crédits d'impôt se sont établis respectivement à néant en 2008, 1 862 000 \$ en 2007 et 1 684 000 \$ en 2006. Cette différence n'a eu aucune répercussion sur le bénéfice net (la perte nette) et le bénéfice net (la perte nette) par action des exercices présentés.

De plus, en vertu des PCGR des États-Unis, les actifs d'impôts futurs relatifs aux crédits d'impôt non comptabilisés s'élèvent à 5 742 000 \$ en 2008 et 7 004 000 \$ en 2007. Toutefois, une provision pour moins-value correspondant aux mêmes montants a été comptabilisée en 2008 et 2007.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US,
sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Actifs immobilisés

En vertu des PCGR des États-Unis, les actifs immobilisés par secteur géographique comprennent seulement les immobilisations corporelles et se détaillent comme suit :

	Aux 31 décembre	
	2008	2007
	\$	\$
Canada	99	7 631
Allemagne	5 968	6 436
États-Unis	615	838
	6 682	14 905

Titres disponibles à la vente

La Société utilise la méthode du coût réel d'entrée pour reclasser dans les résultats, les gains ou pertes réalisés initialement constatés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

Les gains et pertes bruts réalisés figurant dans les résultats, le gain ou la perte de détention non réalisé(e) sur les titres disponibles à la vente ainsi que le montant des gains et pertes initialement constatés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et reclassés dans les résultats se détaillent comme suit :

	Pour les exercices terminés les 31 décembre		
	2008	2007	2006
	\$	\$	\$
Gains bruts réalisés	3	-	410
Pertes brutes réalisées	10	67	21
Gains non réalisés	-	-	126
Pertes non réalisées	-	42	67
Gains reclassés	-	53	390
Pertes reclassées	-	30	78

Au 31 décembre 2008, les titres disponibles à la vente se composent de billets à court terme totalisant environ 493 000 \$, tel qu'indiqué à la note 24. La juste valeur des billets à court terme est basée sur de l'information de niveau 1 (*Level 1*), tel que requis par le SFAS 157.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Ententes de recherche et de collaboration

Dans le cadre de la stratégie de Æterna Zentaris visant à améliorer ses capacités de développement et à financer, en partie, ses besoins en capital, la Société a conclu des ententes de collaboration avec plusieurs compagnies pharmaceutiques. En vertu de ces ententes, la Société reçoit fréquemment des avances, des revenus de prestation de licence et des versements d'étape. De plus, elle a la possibilité de recevoir des redevances dans le futur. Les avances sont généralement des paiements non remboursables, reçus à la signature de l'entente ou peu après, lesquels sont amortis sur la période estimative de recherche et développement. Les revenus de prestation de licence sont généralement des paiements contractuels obligatoires reçus par la Société et servant à financer les activités de recherche et développement sur la durée de la collaboration et incluent les versements d'étape ainsi que les contrats de services. Les versements d'étape sont des paiements conditionnels effectués uniquement suite à l'atteinte d'étapes déterminées, telles que la sélection des candidats pour le développement d'un médicament, le commencement ou la conclusion d'essais cliniques ou lors de la réception d'approbations des organismes de réglementation et de l'atteinte d'un certain niveau de vente. Si, grâce à ses ententes de collaboration, les médicaments sont développés et commercialisés avec succès, la Société recevra des redevances sur les ventes nettes des médicaments développés dans le cadre de ces ententes. Finalement, les honoraires liés aux contrats de services ont trait à des activités de recherche et développement menées par la Société au nom de la contrepartie à l'arrangement connexe et pour lesquelles la Société a droit à une rémunération.

Ardana

En 2002, la Société a conclu une entente de licence et de collaboration avec Ardana, une filiale d'Ardana plc. Une licence universelle exclusive avait été octroyée à Ardana pour le développement et la commercialisation du sécrétagogue d'hormone de croissance (« EP-1572 »). Ardana assumait tous les coûts associés aux activités nécessaires à l'obtention des approbations des organismes de réglementation et de mise en marché pour la substance. En contrepartie, la Société avait reçu une avance d'environ 1 700 000 \$ à la signature de l'entente. De plus, la Société avait le droit de recevoir des versements pouvant totaliser environ 9 200 000 \$ une fois qu'Ardana aurait réussi le développement clinique et atteint les étapes réglementaires en plus des redevances (d'un peu plus de 10 %) sur les ventes nettes mondiales futures du EP-1572.

Les revenus comptabilisés dans le cadre de l'entente avec Ardana pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 ont été respectivement de 197 000 \$, 3 000 000 \$ et 1 500 000 \$.

Aucuns frais de recherche et de développement correspondants n'ont été engagés par la Société dans le cadre de l'entente à l'égard de chacun des trois exercices terminés le 31 décembre 2008.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

En 2002, la Société a octroyé une licence exclusive à Ardana pour le développement et la commercialisation du teverelix, un antagoniste du LHRH, pour tous les usages thérapeutiques à l'échelle mondiale, à l'exception du Japon, de la Corée et de Taïwan. Le 2 avril 2004, Ardana a acquis une licence universelle et s'est vu accorder les droits de propriété intellectuelle du teverelix ainsi que la technologie de suspension microcristalline liée à l'usage du teverelix et aux antagonistes du LHRH.

La Société a reçu une avance totalisant environ 3 200 000 \$ en 2002 et 6 100 000 \$ en 2004 lors de la signature de l'entente et du transfert des droits de la substance. Cette entente prévoit, entre autres, des paiements garantis d'environ 9 200 000 \$ jusqu'en décembre 2006, des versements d'environ 19 800 000 \$ à l'atteinte d'un certain niveau de vente et des redevances (d'un faible pourcentage à un seul chiffre) sur les ventes nettes mondiales futures.

Les revenus comptabilisés dans le cadre de l'entente avec Ardana pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 ont été respectivement de 3 621 000 \$, 3 500 000 \$ et 3 600 000 \$.

Les frais afférents de recherche et développement engagés dans le cadre de l'entente pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 ont été respectivement d'environ 61 000 \$, 100 000 \$ et 300 000 \$.

Tel qu'expliqué à la note 12, suite à l'annonce faite par Ardana, en juin 2008, concernant sa mise en administration volontaire, les études cliniques ainsi que les projets de développement futurs ont été suspendus. De plus, d'après un autre document transmis à la Société en janvier 2009 par les administrateurs nommés par Ardana, il est devenu évident que la Société ne recevrait plus de nouvelles rentrées de fonds liées au contrat de licence et aux ententes de collaboration susmentionnés. Ainsi, la direction ne prévoit obtenir aucun revenu d'Ardana dans un avenir rapproché en vertu des ententes susmentionnées.

Keryx Biopharmaceuticals, Inc.

La Société est partie à une entente de recherche et de collaboration avec Keryx Biopharmaceuticals, Inc. (« Keryx »). Keryx assume tous les coûts associés aux activités nécessaires à l'obtention des approbations des organismes de réglementation et de mise en marché pour la perifosine, un inhibiteur de transduction du signal, pour tous les usages aux États-Unis, au Canada et au Mexique. L'entente prévoit, entre autres, l'accès sans frais aux données recueillies par les deux parties. En septembre 2002, la Société a reçu une avance d'environ 500 000 \$. De plus, elle aura aussi le droit de recevoir des versements pouvant totaliser 18 300 000 \$ une fois que Keryx aura réussi le développement clinique et atteint les étapes réglementaires en plus des redevances croissantes (allant d'un peu moins de 10 % à un peu plus de 10 %) sur les ventes nettes futures aux États-Unis, au Canada et au Mexique.

Les revenus comptabilisés dans le cadre de l'entente avec Keryx pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 ont été respectivement de 410 000 \$, 1 700 000 \$ et 700 000 \$.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Les frais afférents de recherche et développement engagés dans le cadre de l'entente pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 ont été respectivement de 448 000 \$, 900 000 \$ et 900 000 \$.

Nippon Kayaku Co. Ltd.

En 2006, la Société a conclu une entente de licence et de collaboration avec Nippon Kayaku Co. Ltd. (« Nippon Kayaku »). Selon les termes de l'entente, la Société a octroyé à Nippon Kayaku une licence exclusive lui permettant de développer et de commercialiser l'ozarelix, un antagoniste du LHRH, pour toutes les indications potentielles en oncologie au Japon. En contrepartie, la Société a reçu une avance d'environ 1 900 000 \$ à la signature de l'entente. L'entente prévoit, entre autres, l'accès sans frais aux données recueillies par les deux parties. La Société a aussi le droit de recevoir des versements pouvant totaliser environ 23 800 000 \$ une fois que Nippon Kayaku aura réussi le développement clinique et atteint les étapes réglementaires, ainsi qu'un certain niveau de vente, en plus de redevances (un peu plus de 10 %) sur les ventes nettes potentielles. De plus, tel que mentionné ci-dessous relativement à l'entente avec Spectrum Pharmaceuticals, Inc. (« Spectrum »), Spectrum a droit à 50 % de toutes les avances, versements d'étape et redevances reçus dans le cadre de toute entente de recherche et de collaboration signée par la Société pour le développement et la commercialisation de l'ozarelix au Japon.

Les revenus comptabilisés dans le cadre de l'entente avec Nippon Kayaku pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 ont été respectivement de 445 000 \$, 500 000 \$ et 200 000 \$.

Les frais afférents de recherche et développement engagés dans le cadre de l'entente pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 ont été respectivement de néant, et d'environ 100 000 \$ et 100 000 \$.

Shionogi and Co.

En 1995, la Société a conclu une entente de recherche et de collaboration avec Shionogi and Co. (« Shionogi »). La Société a octroyé à Shionogi une licence afin de développer, d'utiliser, de commercialiser et de fabriquer le cetorelix, un antagoniste du LHRH, au Japon et pour toutes les indications de nature humaine. Selon l'entente, Shionogi assume tous les coûts associés aux activités nécessaires à l'obtention des approbations des organismes de réglementation et de mise en marché pour le cetorelix. L'entente prévoit, entre autres, l'accès sans frais aux données recueillies par les deux parties. À la signature de l'entente, la Société a reçu une avance d'environ 1 400 000 \$ et avait le droit de recevoir des versements pouvant totaliser environ 7 100 000 \$ une fois le développement clinique réussi et les étapes réglementaires atteintes par Shionogi. À ce jour, la Société a reçu environ 5 800 000 \$ en versements d'étape. Puisque le développement de cetorelix est terminé dans la fécondation *in vitro*, la stimulation ovarienne contrôlée et les techniques de reproduction assistée au Japon, la Société ne s'attend plus à recevoir de versements d'étape liés au développement.

De plus, advenant la commercialisation du cetorelix en HBP, la Société aura droit à une marge de fabrication.

Les revenus comptabilisés dans le cadre de l'entente avec Shionogi pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 ont été respectivement de 1 000 \$, néant et 3 800 000 \$.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Les frais afférents de recherche et développement engagés dans le cadre de l'entente pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 ont été respectivement de 13 000 \$, néant et 1 000 000 \$.

Solvay Pharmaceuticals BV

En 2002, la Société a conclu une entente de recherche et de collaboration avec Solvay Pharmaceuticals Bv (« Solvay »), une filiale de Solvay SA. La Société a octroyé à Solvay une licence exclusive pour développer, utiliser, commercialiser et fabriquer le cetorelix à l'échelle mondiale (sauf au Japon) et pour toutes les indications, à l'exclusion de la fécondation *in vitro*, de la stimulation ovarienne contrôlée et des techniques de reproduction assistée. Selon l'entente, Solvay assumait tous les coûts associés aux activités nécessaires à l'obtention des approbations des organismes de réglementation et de mise en marché du cetorelix dans différentes indications incluant le myome utérin, l'endométriose et le HBP. L'entente prévoit, entre autres, l'accès sans frais aux données recueillies par les deux parties. À la signature de l'entente, la Société a reçu une avance d'environ 6 200 000 \$ et avait le droit de recevoir des versements d'étape pouvant totaliser environ 23 800 000 \$ une fois le développement clinique réussi et les étapes réglementaires atteintes par Solvay, en plus des redevances (d'un peu plus de 10 %) sur les ventes nettes mondiales (sauf au Japon) de cetorelix.

En décembre 2005, Æterna Zentaris et Solvay ont amendé l'entente et depuis, la Société a obtenu de nouveau la licence universelle exclusive (sauf au Japon) pour le cetorelix uniquement pour l'indication HBP, sans aucune rémunération payable à Solvay. En mai 2007, les parties ont mis fin à l'entente et depuis, la Société a obtenu de nouveau la licence universelle exclusive (sauf au Japon) pour le cetorelix pour toutes les indications, incluant l'endométriose et le myome utérin, sans aucune rémunération payable à Solvay.

Les revenus comptabilisés dans le cadre de l'entente avec Solvay pour les exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006 ont été respectivement de 2 000 000 \$ et 1 200 000 \$.

Les frais afférents de recherche et développement engagés dans le cadre de l'entente pour les exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006 ont été respectivement de 1 900 000 \$ et 600 000 \$.

Æterna Zentaris Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2008, 2007 et 2006

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions/options et les données par action/option et sauf indication contraire)

Spectrum

En 2004, la Société a conclu une entente de licence et de collaboration avec Spectrum pour l'ozarelix, un antagoniste du LHRH. Selon les modalités de l'entente, la Société a octroyé à Spectrum une licence exclusive lui permettant de développer et de commercialiser l'ozarelix pour toutes les indications potentielles en Amérique du Nord (y compris au Canada et au Mexique) et en Inde. L'entente prévoit, entre autres, l'accès sans frais aux données recueillies par les deux parties. À la signature de l'entente, la Société a reçu une avance d'environ 2 400 000 \$ dont 1 200 000 \$ en trésorerie et le solde par l'émission d'actions du capital-actions de Spectrum. La Société a le droit de recevoir des versements pouvant totaliser environ 24 400 000 \$ une fois que Spectrum aura réussi le développement clinique et aura atteint les étapes réglementaires, en plus des redevances (redevances croissantes allant d'un peu moins de 10 % à un peu plus de 10 %) sur les ventes nettes éventuelles. En contrepartie des montants payés par Spectrum dans le cadre de cette entente, Spectrum a droit à 50 % de toutes les avances, versements d'étape et redevances reçus dans le cadre de toute entente de recherche et de collaboration signée par la Société pour le développement et la commercialisation de l'ozarelix au Japon.

Les revenus comptabilisés dans le cadre de l'entente avec Spectrum pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 ont été respectivement de 678 000 \$, 1 900 000 \$ et 2 900 000 \$.

Les frais afférents de recherche et développement engagés dans le cadre de l'entente pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 ont été respectivement de 255 000 \$, 600 000 \$ et 1 700 000 \$.

Tulane Educational Fund

En 2002, la Société a conclu des ententes avec le Tulane Educational Fund (« Tulane ») relativement à différentes substances, incluant le cetorelix. Selon ces ententes, nous avons obtenu les licences universelles exclusives pour utiliser les brevets de Tulane afin de développer, fabriquer, commercialiser et distribuer ces substances.

L'entente prévoit le paiement par la Société de redevances à un chiffre (un peu plus de 5 %) sur les ventes nettes mondiales futures pour toutes les indications, sauf pour l'HBP pour laquelle des redevances à un chiffre (un peu moins de 5 %) sont payables. Tulane a le droit de recevoir des redevances à deux chiffres (un peu plus de 10 %) sur tout paiement forfaitaire, périodique ou sur tout autre paiement en trésorerie reçu par la Société de sous-titulaires de licences.

Les frais engagés dans le cadre de l'entente avec Tulane pour les exercices terminés les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 ont été respectivement de 311 000 \$, 100 000 \$ et 300 000 \$.

